

# Extrait du Projet Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Colmar



Etudiants en Soins Infirmiers

**Qualiopi**  
processus certifié

REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**



**Année  
2023-2024**

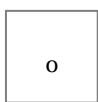
*Institut de Formation en Soins Infirmiers  
Hôpitaux Civils de Colmar  
39, avenue de la Liberté  
68024 COLMAR  
03 89 12 43 21*

*secifsi.ecoles@ch-colmar.fr*



SEO T1N5-4

Mise à jour : 22/2/2024



o

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS</b>	<b>5</b>
1.1. PREAMBULE ET MOT D'ACCUEIL	5
1.2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE	5
1.3. LA DEMARCHE QUALITE	6
1.3.1 Certification de l'IFSI	6
1.3.2 L'évaluation du projet pédagogique	7
1.4. LES INTERVENANTS	7
1.5. LE CADRE DE SANTE	7
1.6. LES LOCAUX	8
<b>2. PERSONNELS DE L'I.F.S.I.</b>	<b>9</b>
<b>3. L'INFIRMIER(E) - ACTIVITES ET COMPETENCES</b>	<b>11</b>
3.1. DEFINITION DE L'INFIRMIER(E)	11
3.2. DEFINITION DU METIER D'INFIRMIER(E)	11
3.3. ACTIVITES PRINCIPALES DE L'INFIRMIER(E)	11
3.4. DIX COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION	11
3.5. LE SERVICE SANITAIRE	12
<b>4. FINALITES DE LA FORMATION</b>	<b>13</b>
<b>5. PRINCIPES DE LA FORMATION</b>	<b>14</b>
5.1. PRINCIPES PEDAGOGIQUES	14
5.2. LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE	14
5.3. LES METHODES D'APPRENTISSAGE	14
5.4. L'ANALYSE DE SITUATION OU D'ACTIVITE RENCONTREE	15
5.5. VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION	15
<b>6. CONCEPTION DE LA FORMATION</b>	<b>16</b>
6.1. CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFSI DE COLMAR	16
6.2. LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES	16
6.3. LA FORMATION S'ADRESSE A DES ADULTES QUI ONT CHOISI D'ACQUERIR DES COMPETENCES ET UNE IDENTITE PROFESSIONNELLE INFIRMIERE	18
6.4. LES ETUDIANTS	18
6.5. LES FORMATEURS	18
6.6. LES INTERVENANTS	19
6.7. LES PROFESSIONNELS DE SANTE	19
<b>7. FORMES DES ENSEIGNEMENTS</b>	<b>20</b>
<b>8. ORGANISATION DE LA FORMATION</b>	<b>22</b>
8.1. L'ORGANISATION SEMESTRIELLE	22
8.1.1 Séquences de formation aux activités de soins infirmiers	22
8.1.2 Le dispositif de validation des unités d'enseignements et de l'acquisition des compétences attendues.	23

<b>8.2</b>	<b>L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE</b>	<b>23</b>
8.2.1	Le référent de semestre	23
8.2.2	Le formateur référent d'unité d'enseignement (cf. Annexe n°IV)	24
8.2.3	Le formateur référent du suivi pédagogique de l'étudiant	24
<b>8.3</b>	<b>LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES</b>	<b>26</b>
8.3.1	Les objectifs généraux en semestres 1 et 2	26
8.3.2	Les unités optionnelles	27
8.3.3	L'anglais	27
<b>8.4</b>	<b>ADAPTATION DE LA FORMATION POUR LES ETUDIANTS A.S. ET A.P RELEVANT D'UNE DISPENSE DE FORMATION</b>	<b>28</b>
<b>8.5</b>	<b>ADAPTATION DE LA FORMATION POUR LES CANDIDATS MEDECINS</b>	<b>29</b>
<b>8.6</b>	<b>La strategie de l'offre numerique</b>	<b>30</b>
8.6.1	Plateforme dédiée	30
8.6.2	Outils de communication à distance	30
8.6.3	Mise à disposition des étudiants de matériel informatique adapté	31
<b>9</b>	<b>FORMATION CLINIQUE EN STAGE</b>	<b>33</b>
<b>9.1</b>	<b>MODALITES PEDAGOGIQUES</b>	<b>33</b>
<b>9.2</b>	<b>LES OBJECTIFS DE STAGE SELON LE REFERENTIEL DE FORMATION</b>	<b>33</b>
<b>9.3</b>	<b>LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE L'IFSI</b>	<b>34</b>
<b>9.4</b>	<b>LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE</b>	<b>34</b>
<b>9.5</b>	<b>AFFECTATION DES ETUDIANTS EN FORMATION CLINIQUE</b>	<b>35</b>
<b>9.6</b>	<b>LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL</b>	<b>35</b>
<b>9.7</b>	<b>LA PLACE DU STAGE HUMANITAIRE</b>	<b>36</b>
<b>9.8</b>	<b>LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES ETUDIANTS</b>	<b>36</b>
<b>9.9</b>	<b>L'ETUDIANT EN SOINS INFIRMIERS</b>	<b>36</b>
<b>9.10</b>	<b>LE FORMATEUR REFERENT DE LA FORMATION CLINIQUE</b>	<b>37</b>
<b>9.11</b>	<b>LE FORMATEUR REFERENT DE STAGE</b>	<b>37</b>
<b>9.12</b>	<b>LE FORMATEUR REFERENT DE SUIVI PEDAGOGIQUE</b>	<b>38</b>
<b>9.13</b>	<b>LES OUTILS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DE L'ETUDIANT</b>	<b>38</b>
<b>9.14</b>	<b>LES TECHNIQUES DE SOINS PROPOSEES EN SALLE DE PRATIQUE</b>	<b>39</b>
<b>10</b>	<b>VALIDATION - CERTIFICATION</b>	<b>41</b>
<b>10.1</b>	<b>VALIDATION DES COMPETENCES</b>	<b>41</b>
<b>10.2</b>	<b>COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS</b>	<b>41</b>
<b>10.3</b>	<b>L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DE PARCOURS</b>	<b>41</b>
<b>10.4</b>	<b>ORGANISATION DES EVALUATIONS A L'IFSI de COLMAR</b>	<b>42</b>
<b>10.5</b>	<b>PRINCIPES DE NOTATION RETENUS</b>	<b>42</b>
<b>10.6</b>	<b>ORGANISATION DE RESTITUTION DE RESULTATS DES SESSIONS DE VALIDATION D'UNITES D'ENSEIGNEMENT</b>	<b>43</b>
<b>10.7</b>	<b>ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP</b>	<b>43</b>

10.8	MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS _____	44
10.9	LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR et/ou DU FINANCEUR _____	44
<b>11</b>	<b><i>DROITS ET DEVOIRS DES ETUDIANTS</i></b> _____	<b>46</b>
11.1	DROITS DES ETUDIANTS _____	46
11.2	DEVOIRS DES ETUDIANTS _____	47
	<b><i>ANNEXE I. ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNEES A L'IFSI DE COLMAR</i></b> _____	<b>48</b>
	<b><i>ANNEXE V. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2023/2024</i></b> _____	<b>49</b>



JE PEUX FAIRE UNE ERREUR, TU PEUX FAIRE UNE ERREUR,



ENSEMBLE, NOUS POUVONS EN FAIRE LE MEILLEUR

LA DÉCLARATION DE CHACUN  
PEUT AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DE TOUS

DEPOSEZ VOS FICHES  
D'ÉVÉNEMENTS INDESIRABLES



## PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

### 1.1. PREAMBULE ET MOT D'ACCUEIL

Au Centre du territoire alsacien, le Centre de Formation des Professions Paramédicales comprenant notamment l'Institut de Formation en Soins Infirmiers des Hôpitaux Civils (IFSI) de Colmar est implanté sur le site des Hôpitaux Civils de Colmar (HCC) dans une infrastructure architecturale moderne et lumineuse particulièrement propice à la formation.

En Centre Alsace, les Hôpitaux Civils de Colmar c'est :

- ◇ une direction commune avec le Centre hospitalier de Guebwiller, le centre hospitalier de Munster et le centre hospitalier de Soultz-Issenheim
- ◇ l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire 11 composé de 10 établissements dont un établissement médico-social,
- ◇ 3885 personnels non médicaux et 352 personnels médicaux répartis sur 3 sites : Le Centre pour Personnes Agées, Pasteur 2 et l'hôpital Pasteur,
- ◇ 1307 lits et places, et 399 363 séjours par an<sup>1</sup>.

La proximité de l'IFSI avec les HCC favorise la participation de professionnels de santé aux différents projets de formation et permet une offre diversifiée de terrains de stage généralistes et spécifiques.

Cette diversité contribue à la construction des compétences professionnelles et permet d'adapter le parcours de l'étudiant en stage pour l'obtention du diplôme d'Etat.

Inscrites dans une démarche d'amélioration continue de la qualité, les équipes pédagogiques et administratives assurent, sous la responsabilité du directeur, la mise en œuvre des référentiels de formation, l'encadrement pédagogique et les dispositifs de formation spécifiques.

L'accent est mis sur un accompagnement individuel personnalisé de chaque étudiant : parcours de stage, rencontre avec les professionnels et les formateurs sur le terrain de stage, suivi de l'acquisition des éléments de compétence, consultation des copies et explications en cas de difficultés lors d'une évaluation, cours de soutien collectifs....

De multiples partenariats par convention sont réalisés notamment avec la Faculté de Médecine de Strasbourg, l'Etablissement Français du Sang, l'Université de Haute Alsace.

De multiples projets sont menés chaque année telle que la création d'un lexique alsacien, le déploiement de nouvelles méthodes pédagogiques dont la simulation en santé.

La Direction et l'ensemble du personnel du CFPP sont attentifs au bien-être et la qualité de vie au Centre de formation.

Une ouverture vers des thérapies alternatives est proposée aux étudiants, à savoir : cours d'initiation voire expérimentation, réflexologie plantaire, hypnose, sophrologie, ostéopathie, médiation animale, aromathérapie.

L'IFSI est rattaché aux H.C.C. et fonctionne sous l'autorité du Ministère de la santé, de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Grand Est.

### 1.2. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

**Le Centre de Formation des Hôpitaux Civils de Colmar** est situé rue du Docteur BETZ à 10 minutes de la gare.

Il regroupe la Formation Continue, le Centre de documentation des HCC et trois formations paramédicales :

- ◇ l'I.F.S.I., avec un quota de 160 étudiants en première année de formation,
- ◇ l'I.F.A.S. (Institut de Formation des Aides-soignants) avec une capacité d'accueil de 70 élèves,
- ◇ l'Institut de Formation des Infirmiers de Bloc Opératoire (Ibode) avec une capacité d'accueil de 40 élèves par promotion.

---

<sup>1</sup> Memento HCC 2021

### 1.3. LA DEMARCHE QUALITE

Le Centre de Formations des Professions Paramédicales (CFPP) est engagé dans une démarche qualité depuis plusieurs années.

Cette démarche trouve son origine dans la volonté de progresser dans les pratiques pédagogiques afin de s'adapter au public accueilli pour former des professionnels paramédicaux compétents qui répondront au mieux aux exigences et aux besoins de santé de demain augmentant ainsi leur employabilité.

La politique qualité s'articule autour de 2 axes majeurs :

- ◇ Dispenser des formations initiales et continues en respectant les engagements déclinés dans les projets pédagogiques en terme de performance des enseignements dispensés et conformes aux exigences des étudiants, stagiaires, tutelles, partenaires de stage, des référentiels de formation et textes règlementaires
- ◇ Améliorer la satisfaction des étudiants, des intervenants et répondre au mieux aux attentes des tutelles et partenaires.

Les apprenants sont au cœur de la démarche qualité et sont ainsi régulièrement sollicités pour apporter leur avis, suggestions et propositions d'amélioration.

Différents moyens de recueils sont utilisés : échanges avec un membre de l'équipe pédagogique ou administrative, bilans de semestre ou d'année, participation des délégués à la section relative à la vie étudiante, déclaration d'évènements indésirables. Les membres du personnel et les intervenants sont également sollicités régulièrement.

Les critères sont :

- ✓ La qualité de la vie institutionnelle
- ✓ La qualité de l'accompagnement pédagogique
- ✓ La qualité de l'accompagnement administratif
- ✓ La qualité de la transmission des informations aux étudiants
- ✓ La qualité du suivi médical
- ✓ L'expression des employeurs
- ✓ L'expression des intervenants
- ✓ Les données et résultats recueillis sont pris en compte pour l'amélioration des prestations proposées.

#### 1.3.1 CERTIFICATION DE L'IFSI

Après avoir satisfait dans un premier temps aux exigences du label Datadock en juillet 2017, le CFPP a décroché la certification Qualiopi le 12/07/2021 confortée par l'audit de surveillance du 06/01/2023 avec une durée de validation jusqu'au 03/08/2024.

Cette nouvelle exigence nationale inscrite à l'article 6 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » s'est imposée au CFPP puisque les formations des apprenants sont financées en majorité par des organismes financeurs privés ou publics.

Cette certification a été l'occasion de présenter à l'auditeur la démarche qualité initiée depuis 2015.

A l'issue de l'audit, les points forts identifiés portent notamment sur le management de la Qualité, la coordination pédagogique, l'ingénierie multimodale, l'accompagnement adapté et individualisé des bénéficiaires et l'adaptation, anticipation et capitalisation des bonnes pratiques au sein des trois filières de formation du CFPP.



### 1.3.2 L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'évaluation du projet pédagogique, repose sur la mise en œuvre des moyens décrits dans celui-ci et aussi sur l'analyse des résultats.

L'évaluation du projet pédagogique sera régie par les critères et les indicateurs fournis :

- par le référentiel National Qualité (Qualiopi)

Pour le projet pédagogique de la filière infirmière, un troisième domaine complète les 2 précédents :

- par l'Agence de l'Évaluation et de Recherche de l'Enseignement supérieur (référentiel HCERES)

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Indicateurs</b>
Conformité	Respecte le cadre réglementaire de la formation Actualise chaque année (numéro version et année) Définit les modalités de diffusion (étudiants/élèves, partenaires, tutelles...)
Pertinence	Répond à des orientations professionnelles actuelles (concepts, valeurs...) Tient compte des évolutions de l'environnement de santé Énonce le projet en termes d'objectifs Énonce les processus et procédures d'apprentissage Explicite les choix de programmation de l'alternance entre la formation clinique et théorique
Cohérence	Répond aux compétences professionnelles attendues Répond aux évolutions d'exercice professionnel Explicite le dispositif d'évaluation Explicite le dispositif de suivi pédagogique
Faisabilité	Énonce les ressources disponibles (humains, matériels, stages...) Décrit l'organisation de l'équipe pédagogique et du système d'encadrement
Efficacité	Prévoit un système d'analyse des résultats S'appuie sur une démarche qualité d'évaluation du projet
Efficiences	Intègre la dimension économique (qualité/coût)

### 1.4. LES INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est composée :

- ◇ de formateurs permanents : des cadres de santé issus de la filière infirmière qui exercent à temps plein ou à temps partiel. Ils possèdent un niveau d'expertise diversifié et complémentaire enrichi par des formations continues. Ils contribuent, sous l'autorité du directeur, à la réalisation des missions de l'institut,
- ◇ d'intervenants extérieurs.

### 1.5. LE CADRE DE SANTÉ

Le cadre de santé est une personne possédant des compétences spécifiques qui gère des situations complexes dans un environnement en mutation. Il participe soit à l'organisation des soins et en assure la logistique, soit à la construction du dispositif pédagogique et à sa mise en œuvre en institut de

formation. *Le cadre de santé formateur forme les étudiants, organise les conditions de leur apprentissage à l'une des professions paramédicales et réalise les actions de formation continue.*<sup>1</sup>

## **1.6. LES LOCAUX**

Le centre de formation dispose :

- ◇ de locaux destinés aux divers enseignements :
  - 3 amphithéâtres : AMPHI 1 (170 places) AMPHI 2 et 3 (250 places chacun),
  - 20 salles de 30 à 60 places réservées aux enseignements théoriques dont deux salles attribuées à la formation continue du personnel des H.C.C.,
  - 1 salle informatique pour les étudiants,
  - 1 salle d'études pour les étudiants
- ◇ 9 salles d'enseignement des activités de soins dont des salles réservées aux pratiques spécifiques relevant de la pédiatrie, du bloc opératoire et de la manutention,
- ◇ 2 salles dédiées à la méthode pédagogique de simulation en santé dont 1 équipée de mannequins de moyenne-fidélité,
- ◇ d'un Centre de Documentation et d'informations (CDI) disposant d'outils informatiques avec accès à Internet,
- ◇ d'une cafétéria ouverte sur un jardin privatif,
- ◇ d'un espace d'affichage réservé aux étudiants,
- ◇ de vestiaires avec douche,
- ◇ d'un parking au sein du centre de formation réservé au personnel et intervenants du CFPP et d'un parking partagé avec le personnel et la clientèle de l'hôpital sous vidéo-surveillance,
- ◇ d'un garage à vélo.

Les étudiants ont accès au restaurant du personnel des HCC suivant des modalités définies.

---

<sup>1</sup> Le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière du Ministère de la Santé et de la Protection sociale (Edition ENPS 2004).

## 2. PERSONNELS DE L'I.F.S.I.

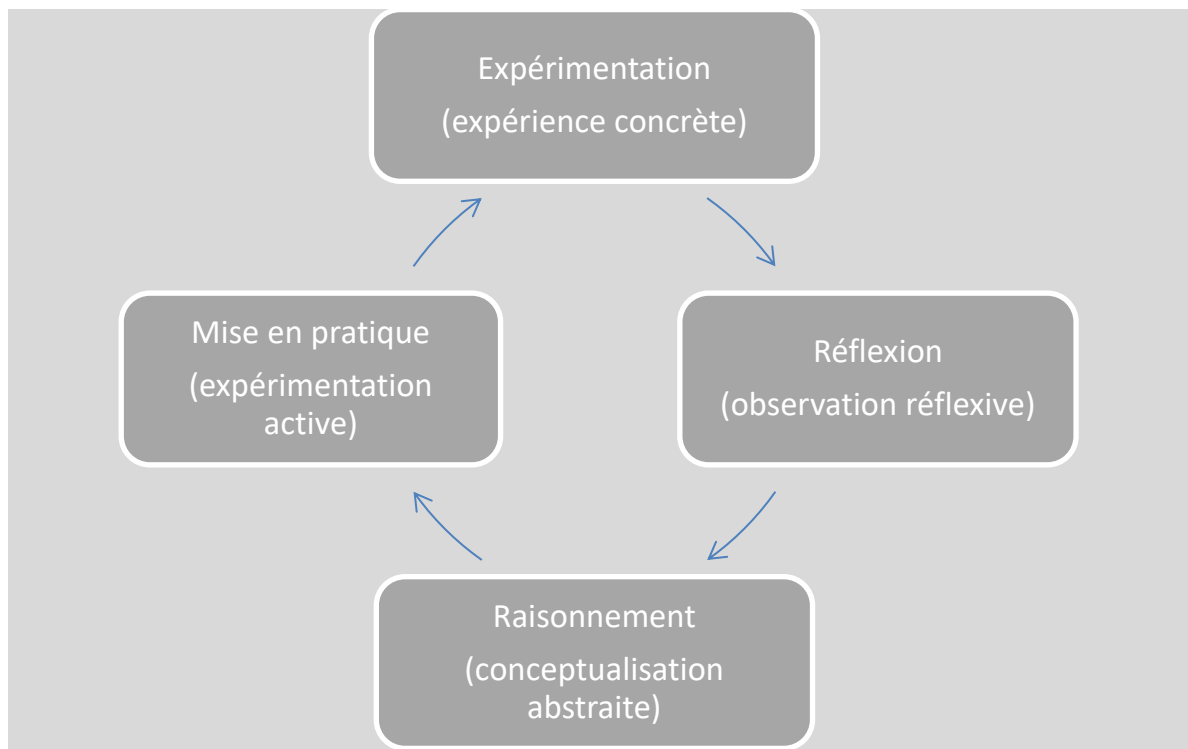
L'équipe de l'IFSI est composée de :

- 1 Directeur de soins
- 1 Cadre supérieur de santé, responsable de filière
- 24 Formateurs : l'équipe pédagogique est diversifiée tant dans les compétences et les diplômes obtenus
- 3 Personnels administratifs



Etudiants en Soins Infirmiers

# PROCESSUS D'ACQUISITION DE COMPETENCES



### 3. L'INFIRMIER(E) - ACTIVITES ET COMPETENCES

#### 3.1. DEFINITION DE L'INFIRMIER(E)

Article 1<sup>er</sup> L 4311 – 1 du Code de la santé publique stipule :

*Est considérée comme exerçant la profession d'infirmière ou d'infirmier toute personne qui, en fonction des diplômes qui l'habilitent, donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou bien en application du rôle propre qui lui est dévolu.*

#### 3.2. DEFINITION DU METIER D'INFIRMIER(E)

*Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements. Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.*<sup>1</sup>

#### 3.3. ACTIVITES PRINCIPALES DE L'INFIRMIER(E)

Les actes professionnels et les activités de l'infirmier(e) sont définis par le décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 du Code de la Santé Publique, cités dans le répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière du Ministère de la Santé et de la Protection sociale (Edition ENPS 2004) et issus de l'annexe I de l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier.

- ◇ Observation et recueil de données cliniques,
- ◇ Soins de confort et de bien-être,
- ◇ Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes,
- ◇ Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes,
- ◇ Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique,
- ◇ Coordination et organisation des activités et des soins,
- ◇ Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits,
- ◇ Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires,
- ◇ Veille professionnelle et recherche.

C'est à partir de ces activités principales que les dix compétences professionnelles nécessaires et exigibles pour l'exercice infirmier ont été déterminées.

#### 3.4. DIX COMPETENCES A ACQUERIR DURANT LA FORMATION

##### DEFINITIONS :

- ◇ La compétence c'est la capacité à **utiliser ses connaissances** et ses savoir-faire **pour maîtriser une situation professionnelle.**<sup>2</sup>
- ◇ La compétence est la **prise d'initiatives** et de **responsabilités** de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté [...].
- ◇ La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur **des connaissances acquises et les transforme**, avec d'autant plus de force que **la diversité des situations** augmente [...].
- ◇ La compétence est **la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs** autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de coresponsabilité<sup>3</sup>

La prise d'initiatives et de responsabilités nécessite des capacités à utiliser les connaissances, à les transformer et à mobiliser les réseaux d'acteurs en vue de maîtriser des situations professionnelles diversifiées.

Le référentiel de formation en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier(e) s'articule autour de l'acquisition des 10 compétences suivantes :<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Annexe 1 de l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

<sup>2</sup> INSEP Consulting

<sup>3</sup> ZARAFIAN Philippe. *Objectif compétence. Pour une nouvelle logique.* Rueil-Malmaison. Editions Liaisons, 1999.

<sup>4</sup> Annexe III de l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

<p align="center"><b>Cinq compétences COEUR DE MÉTIER</b></p>	<p align="center"><b>Cinq compétences TRANSVERSES communes à certaines professions paramédicales</b></p>
<p><b>C1.</b> Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine des soins infirmiers</p>	<p><b>C6.</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</p>
<p><b>C2.</b> Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers</p>	<p><b>C7.</b> Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle</p>
<p><b>C3.</b> Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</p>	<p><b>C8.</b> Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</p>
<p><b>C4.</b> Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique</p>	<p><b>C9.</b> Organiser et coordonner des interventions soignantes</p>
<p><b>C5.</b> Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs</p>	<p><b>C10.</b> Informer et former des professionnels et des personnes en formation</p>

### **3.5. LE SERVICE SANITAIRE**

Conformément à l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé, ce dernier est intégré à la formation infirmière et constitue un élément de validation du cursus notamment en lien avec la compétence 5.

Les temps composant le service sanitaire sont répartis sur la deuxième année de scolarité.

Le service sanitaire représente 6 semaines de formation sur la durée totale de formation inclus dans les organisations semestrielles.

Toutefois, un projet de santé publique est mis en œuvre dans le cadre de l'unité d'enseignement optionnel en semestres 5 et 6 pour garantir à l'étudiant la réalisation de l'action du service sanitaire en fonction de la singularité de sa situation de formation et/ou de la situation sanitaire nationale (Covid 19).

La formation théorique ainsi que la réalisation d'actions concrètes de prévention composant le service sanitaire et le développement des compétences professionnelles citées ci-dessus doivent permettre aux étudiants en soins infirmiers de formaliser une démarche projet concernant une action de prévention réalisée à l'intention d'une population cible.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'acquisition et de mobilisation de savoirs méthodologiques, organisationnels et relationnels en lien avec l'ensemble des unités d'enseignement prévues en formation et au niveau de formation de l'étudiant au moment de l'action.

L'étudiant pourra s'inscrire progressivement dans le projet en choisissant la thématique proposée par l'IFSI.

Une thématique d'unité optionnelle en 3<sup>ème</sup> année sera consacrée au service sanitaire en cas de besoin pour les étudiants en reprise de formation, pour les étudiants n'ayant pu participer à l'action du service sanitaire pour des motifs justifiés en lien avec la réglementation en vigueur.

L'IFSI proposera les partenariats en privilégiant :

- ◇ une diversité de structures,
- ◇ une diversité de publics,
- ◇ des thématiques en adéquation avec les priorités de la Stratégie Nationale de Santé et les besoins territoriaux,
- ◇ les apports de connaissances spécifiques nécessaires aux étudiants pour la construction du projet de prévention de santé publique les éléments facilitateurs pour le bon déroulement du projet.

## 4. FINALITES DE LA FORMATION <sup>1</sup>

La formation conduisant au diplôme d'Etat infirmier vise l'acquisition des 10 compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

Le référentiel de formation des infirmier(e)s a pour objet de **professionnaliser le parcours** de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments des 10 compétences à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à **devenir responsable et réflexif**, un **praticien autonome**, c'est-à-dire un professionnel **capable d'analyser toute situation de santé**, de **prendre des décisions dans les limites de son rôle** et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il **établit son portefeuille de connaissances et de compétences** et prépare son projet professionnel.

L'étudiant **apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle** qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant **développe une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

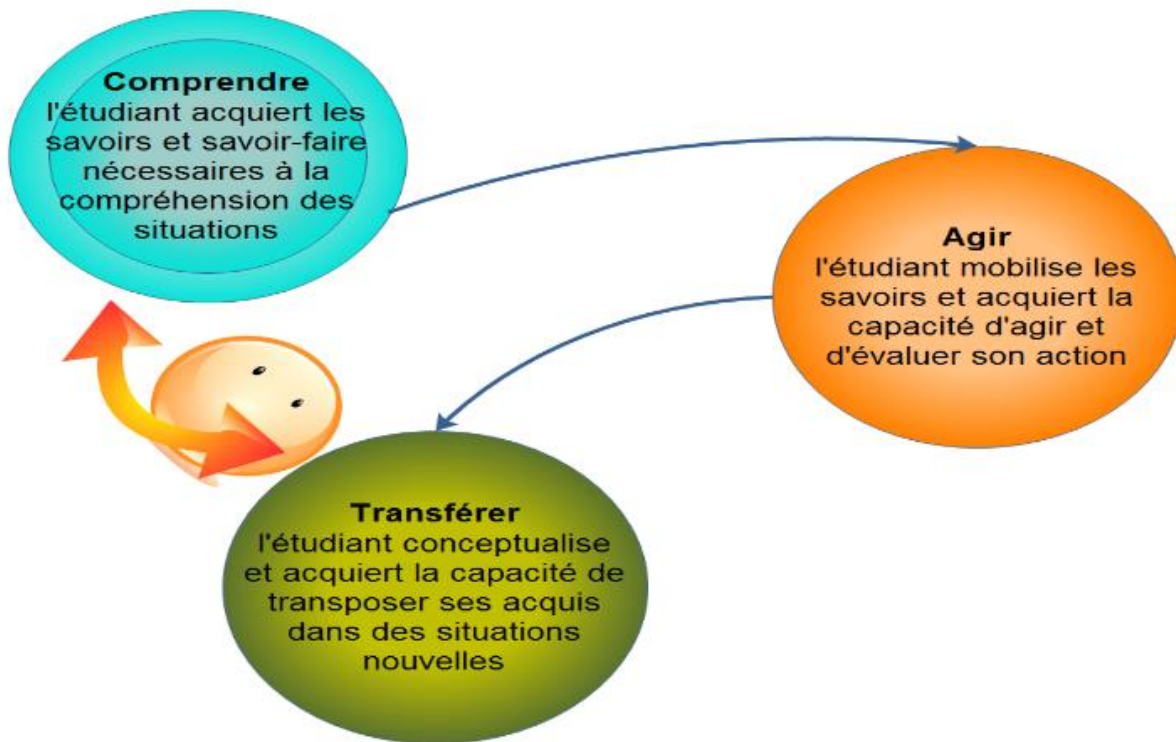
Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés ont acquis les éléments théoriques et pratiques des compétences requises pour l'exercice infirmier. Ils sont capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées. Le développement des compétences se poursuivra tout au long de l'exercice professionnel.

---

<sup>1</sup> Annexe III de l'Arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

## 5. PRINCIPES DE LA FORMATION

### 5.1. PRINCIPES PEDAGOGIQUES



### 5.2. LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE

Des situations professionnelles apprenantes choisies avec des professionnels en activité sont utilisées comme moyens pédagogiques et analysées avec l'aide de professionnels expérimentés à l'IFSI et en stage.

Les étudiants construisent leur savoir à partir de l'étude de ces situations en faisant des recherches documentaires, en mobilisant les connaissances acquises, en confrontant les résultats de leur analyse et de leur réflexion à celles des professionnels.

### 5.3. LES METHODES D'APPRENTISSAGE

De nombreuses méthodes d'apprentissage sont proposées aux étudiants avec une orientation marquée par des séquences pédagogiques en présentiel avec des intervenants experts dans les différents domaines de compétences nécessaires dans l'exercice infirmier notamment :

- Activités de soins infirmiers en situation simulée soit en travaux dirigés, soit en salle de pratique, soit en situation simulée à grande échelle de situation d'urgences
- Scénarios de situation de prise en charge en soins selon méthodologie de Simulation en Santé : Observation clinique, Sepsis, situation relationnelle....avec usage de mannequin de moyenne fidélité, acteurs (anciens étudiants ayant suivi une unité optionnelle au cours de leur formation)



#### **5.4. L'ANALYSE DE SITUATION OU D'ACTIVITE RENCONTREE**

L'analyse de situation ou d'activités rencontrées (ASAR) vise à développer la posture réflexive de l'étudiant et constitue un critère d'attribution des crédits du stage pour chaque semestre. Un guide est transmis à l'étudiant lui permettant de progresser sur les 6 semestres au regard des finalités de formation citées précédemment et dans le développement des 10 compétences professionnelles.

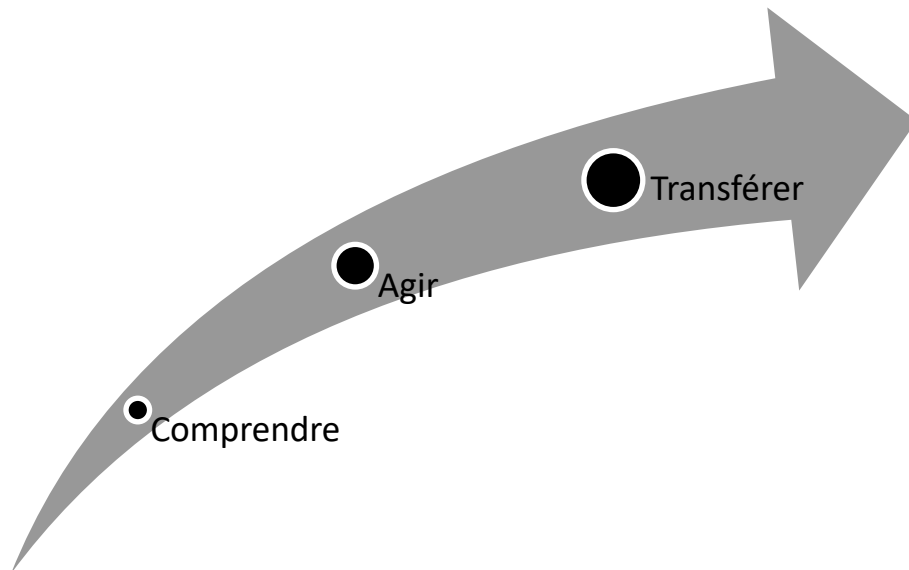
#### **5.5. VALORISATION DU PARCOURS DE FORMATION**

Au cours de la formation, les étudiants peuvent compléter leur cursus de formation initiale notamment par des initiations à des activités telles que l'aromathérapie mais également l'éducation thérapeutique faisant l'objet d'une attestation de suivi des enseignements selon des cahiers des charges établis avec nos partenaires.

## 6. CONCEPTION DE LA FORMATION

### 6.1. CONCEPTION PEDAGOGIQUE DE L'IFSI DE COLMAR

Pour permettre à l'étudiant(e) de construire les compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'infirmier(e), la conception pédagogique de l'IFSI de Colmar repose sur trois paliers d'apprentissage, clefs de voûte de la formation qui sont :



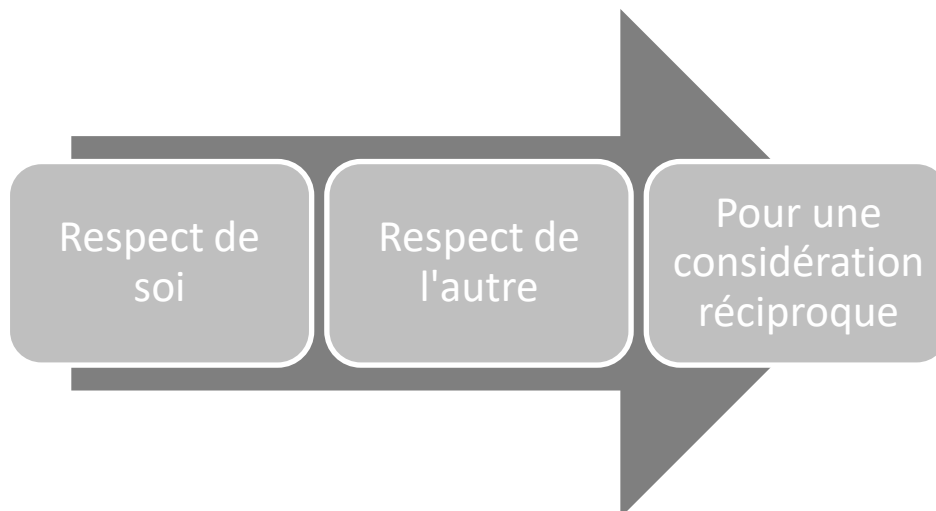
Pour l'équipe pédagogique les axes prioritaires de la formation sont :

- ◇ la sécurité et la qualité des soins aux personnes prises en charge,
- ◇ le savoir professionnel au cœur de la réflexion infirmière,
- ◇ l'analyse des pratiques et la posture réflexive,
- ◇ l'alternance IFSI/Stages et la collaboration avec les professionnels de santé.

### 6.2. LA FORMATION S'APPUIE SUR DES VALEURS PROFESSIONNELLES

L'équipe pédagogique fonde sa réflexion sur des valeurs, conceptions et expériences personnelles et professionnelles pour construire une approche pédagogique orientée vers les compétences et la professionnalisation.

Les principales valeurs que nous souhaitons promouvoir et applicables par les étudiants, les intervenants et les équipes pédagogiques et administratives sont :



◇ **Respect des règles institutionnelles, déontologiques, éthiques :**

Le respect se définit comme le sentiment de considération à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose en lui reconnaissant sa valeur.

Il s'agit de ne pas lui porter atteinte.

Le Respect est le fondement de toute relation entre soi-même et les Autres : personne soignée, les étudiants, les équipes administratives et pédagogiques, les intervenants, les partenaires des structures d'accueil, etc.

◇ **Responsabilité professionnelle :**

C'est l'obligation ou la nécessité morale de répondre ou de se porter garant de ses actions ou de celles des autres.

La responsabilité professionnelle concerne le respect de la réglementation.

Elle est un devoir à l'égard de tous les acteurs du système de santé.

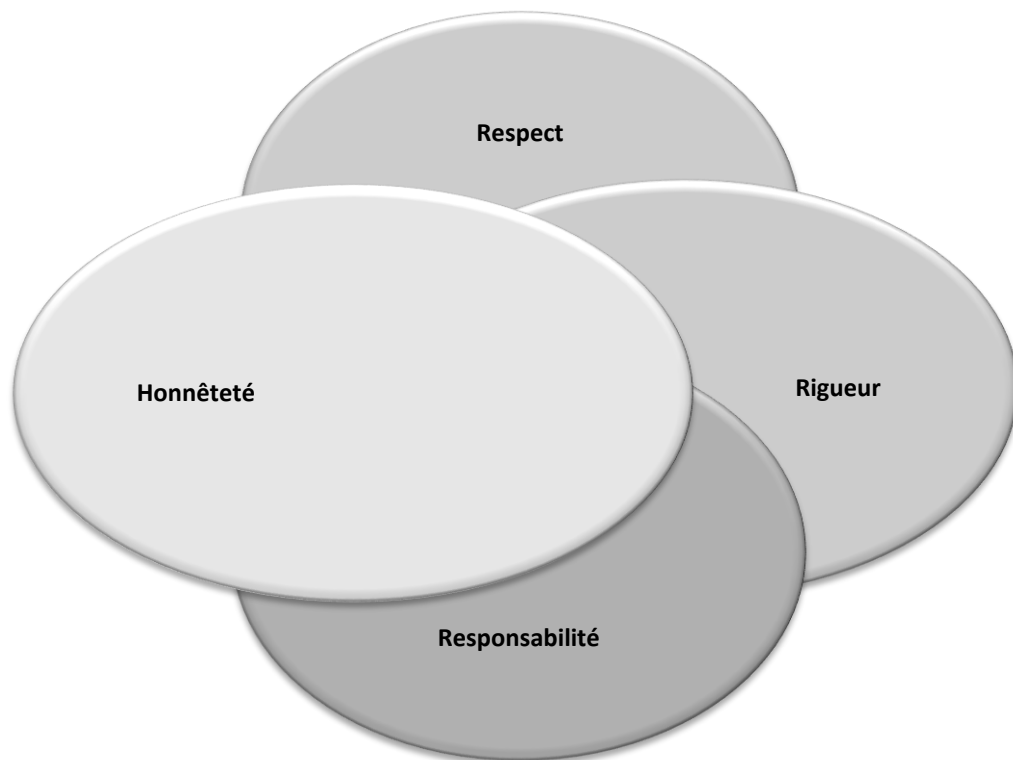
◇ **Honnêteté :**

Faire preuve d'honnêteté envers soi et les autres suppose d'être fidèle à ses obligations, ses engagements dans les actes et les paroles et d'agir avec franchise envers soi et les autres.

◇ **Rigueur :**

Est rigoureux celui qui du point de vue professionnel, individuel et institutionnel s'engage, persévère et prend des décisions éclairées.

Pour ce faire, il dit, explicite et argumente ce qu'il fait et fait ce qu'il dit.



### **6.3. LA FORMATION S'ADRESSE A DES ADULTES QUI ONT CHOISI D'ACQUERIR DES COMPETENCES ET UNE IDENTITE PROFESSIONNELLE INFIRMIERE**

Se former demande à l'étudiant de **S'ENGAGER** et de **S'IMPLIQUER** tout au long des 6 semestres de formation en vue de construire son projet professionnel :

- ◇ Il acquiert des connaissances
- ◇ Il développe des capacités professionnelles
- ◇ Il développe des postures professionnelles
- ◇ Il dispense des soins infirmiers dans le respect des règles de sécurité et de bonnes pratiques
- ◇ Il questionne et analyse ses représentations et sa pratique professionnelle.

Ce questionnement et le développement des capacités professionnelles lui permettront d'assurer l'ensemble des soins infirmiers que requièrent la promotion de la santé, la prévention de la maladie et les soins aux patients en garantissant la sécurité de l'utilisateur.

C'est pourquoi, il est demandé à l'étudiant :

- ◇ Un engagement continu et professionnel dans sa formation à l'I.F.S.I. et en stage
- ◇ Le respect des valeurs professionnelles énoncées précédemment (p.16)
- ◇ L'assiduité aux cours et en stage.

### **6.4. LES ETUDIANTS**

Ils sont acteurs de leur formation, capables de se situer, de décider, de s'affirmer, de se positionner, de s'engager dans une recherche de qualité de soin.

Ils développent et acquièrent des compétences grâce aux interactions avec les différents professionnels de santé rencontrés à l'institut et en formation clinique, les personnes prises en soins.

Ils sont des professionnels en devenir capables de s'interroger sur leurs pratiques professionnelles, de les faire évoluer, de leur donner du SENS et de construire leur identité professionnelle infirmière.

**En adéquation avec le dispositif réglementaire et tout au long des 6 semestres de formation, l'étudiant a la possibilité :**

- ◇ de proposer des thématiques pour les unités d'enseignements optionnels,
- ◇ de participer à des ateliers d'approfondissement des techniques de soins et d'acquisition de connaissances,
- ◇ d'émettre des souhaits sur les actions de santé publique dans le cadre du service sanitaire,
- ◇ d'émettre des souhaits de stage en lien avec son projet professionnel

### **6.5. LES FORMATEURS**

Ils mettent en œuvre le référentiel de formation selon le dispositif réglementaire et le projet pédagogique de l'I.F.S.I.

Ils dispensent un enseignement professionnel actualisé et utilisent des méthodes pédagogiques diversifiées et participatives ; ils mettent en œuvre un accompagnement pédagogique pour que l'étudiant puisse :

- ◇ comprendre, s'approprier et transférer ses connaissances,
- ◇ acquérir les pratiques professionnelles,
- ◇ analyser ses acquis et ses difficultés,
- ◇ construire son parcours de formation.

Ils évaluent l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques en I.F.S.I.

Ils collaborent avec les maîtres et tuteurs de stage.

## 6.6. LES INTERVENANTS

A partir d'objectifs fixés avec les formateurs, les intervenants non permanents participent à la formation des étudiants en rapport avec leurs compétences spécifiques et leurs expériences professionnelles selon les besoins des apprenants et des unités d'enseignement.

## 6.7. LES PROFESSIONNELS DE SANTE

L'ensemble de l'équipe pédagogique de l'I.F.S.I. et les professionnels des secteurs hospitaliers et extrahospitaliers privés ou publics, du domaine sanitaire ou social, accompagnent l'étudiant dans sa professionnalisation.

Le dispositif de formation proposé par le Centre de Formation vise à l'acquisition de compétences professionnelles afin que les étudiants en soins infirmiers puissent au terme de leur formation être diplômés afin de :

**LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES SONT MISES AU SERVICE D'UNE PERSONNE OU D'UN GROUPE DE PERSONNES :**

Pour gérer une situation de soins, l'infirmier(e) devra

**METTRE EN OEUVRE  
DES CONNAISSANCES**

Ex : Anatomie,  
Pharmacologie  
Physiologie, Pathologie  
Sciences humaines  
Soins infirmiers  
Législation  
Ethique

**METTRE EN OEUVRE  
DES CAPACITES**

Ex : Raisonnement clinique  
Observation  
Analyse  
Communication  
Gestuelles  
Adaptation

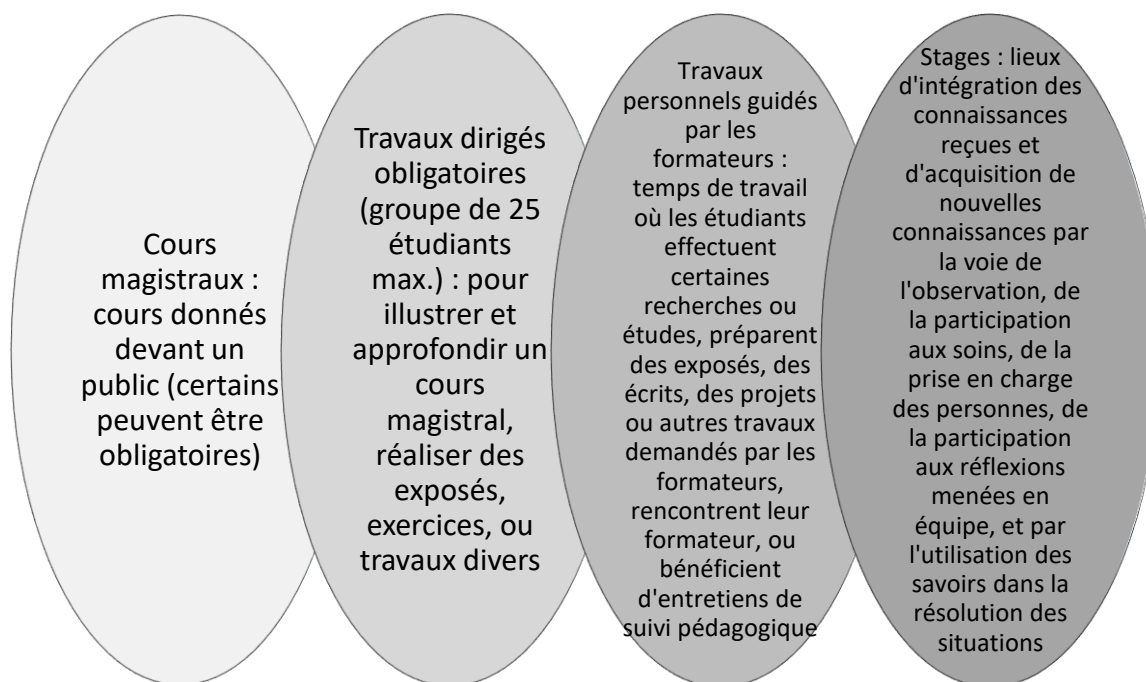
**MOBILISER SON  
EXPERIENCE**

Ex : Analyse de la pratique



**POUR PRODUIRE DES RÉPONSES PAR DES SOINS  
SPÉCIFIQUES, ADAPTÉS ET PERSONNALISÉS À UNE  
PERSONNE OU UN GROUPE DE PERSONNES**

## 7. FORMES DES ENSEIGNEMENTS



A l'IFSI de Colmar :

Des cours magistraux requièrent la présence obligatoire et une attention soutenue de l'étudiant (cf. annexe I) car ils servent de support aux travaux dirigés, travail personnel dirigé, travaux pratiques réalisés en groupes restreints dans une perspective d'acquisition et/ou mobilisations de connaissances nécessaires dans le développement des compétences professionnelles attendues.

Le caractère obligatoire est notifié à l'étudiant sur le planning prévisionnel du semestre.

Plusieurs organisations de travaux dirigés sont mises en œuvre (groupe de 5 à 25 étudiants) pour favoriser les apprentissages, l'expression des étudiants et l'accompagnement pédagogique.

Lors des travaux personnels guidés, des guides (révision, pré requis...) sont remis aux étudiants par les formateurs **afin de favoriser les apprentissages**, mobiliser les acquis et préparer des séances pédagogiques.

L'étudiant s'engage à assister aux diverses séquences pédagogiques mises en œuvre soit en présentiel ou à distance :

- Cours Magistraux CM,
- Travaux dirigés TD,
- Travaux pratiques TP,
- Travail personnel Guidé TPG,
- Simulation en santé SM,
- Regroupement en formation clinique
- Suivi pédagogique.

L'étudiant s'engage à réaliser l'ensemble des travaux demandés au cours de sa formation clinique et théorique et d'effectuer un travail personnel régulier et soutenu dès le début de sa formation qu'il s'agisse d'une organisation pédagogique en présentiel ou à distance en fonction de l'évolution de la situation sanitaire nationale, régionale ou locale.

**L'étudiant qui n'exploite pas les moyens pédagogiques mis à sa disposition et ne réalise pas le travail d'apprentissage requis compromet la réussite de son projet de formation professionnel infirmier.**

**UNE COMPETENCE EST UN ENSEMBLE COHERENT ET INDISSOCIABLE DE  
CONNAISSANCES, CAPACITES ET ATTITUDES**



L'IFSI de Colmar assure une diversité de parcours de formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier selon la réglementation en vigueur :

- ◇ parcours initial en cursus complet ou partiel
- ◇ parcours de formation spécifique pour les AS/AP après décision sur sollicitation de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles (SP) d'une demande de dispense de formation
- ◇ parcours de formation adapté pour tout étudiant après décision sur sollicitation de la SP<sup>1</sup> concernant une demande de dispense de formation ou d'aménagement de la scolarité
- ◇ parcours de formation en cursus partiel pour les médecins titulaires d'un diplôme d'Etat de médecine hors territoire français
- ◇ parcours de formation spécifique pour la reconnaissance d'autres certifications soignantes hors territoire français, ou plus spécifiques selon le parcours professionnel du candidat.

---

<sup>1</sup> Section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

## 8. ORGANISATION DE LA FORMATION

### 8.1. L'ORGANISATION SEMESTRIELLE

La formation est structurée en six semestres soit deux semestres par an.

L'acquisition des dix compétences s'acquiert au cours des six semestres.

Selon le référentiel de formation, chaque semestre est consacré au développement plus particulier d'une ou deux compétences.

<b>Semestre 1 :</b> <b>Compétence 3</b> Accompagner la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	<b>Semestre 2 :</b> <b>Compétence 1</b> Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
<b>Semestre 3 :</b> <b>Compétence 2</b> Concevoir et conduire un projet de soins <b>Compétence 6</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	<b>Semestre 4 :</b> <b>Compétence 5</b> Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs <b>Compétence 10</b> Informier et former les professionnels de santé
<b>Semestre 5 :</b> <b>Compétence 4</b> Mettre en œuvre des thérapeutiques et des actes à visée diagnostiques <b>Compétence 9</b> Organiser et coordonner des activités soignantes	<b>Semestre 6 :</b> <b>Compétence 7</b> Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle <b>Compétence 8</b> Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles

L'acquisition des compétences nécessite l'apport de connaissances par l'intermédiaire **d'unités d'enseignement** (U.E).

Ces connaissances théoriques, gestuelles, organisationnelles et relationnelles sont nécessaires dans la prise en soins des patients lors de la formation clinique et lors de l'acquisition des éléments des 10 compétences attendues pour l'exercice professionnel infirmier.

« Chaque compétence s'obtient de façon cumulée : <sup>1</sup>

1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;

2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages ;

3° Par la validation des actes, des activités et des techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

#### 8.1.1 SEQUENCES DE FORMATION AUX ACTIVITES DE SOINS INFIRMIERS

L'équipe pédagogique de l'IFSI de Colmar a fait le choix d'assurer des séquences pédagogiques théoriques et pratiques des activités et techniques de soins selon la réglementation en vigueur<sup>2</sup> pour l'exercice infirmier et ce tout au long des différents semestres. Elles font l'objet d'un apport théorique et/ou d'une démonstration et/ou d'une pratique en salle de simulation et/ou de manipulation de matériels thérapeutiques pharmaceutiques de dispositifs médicaux. Ces enseignements se font en groupes restreints (cf. annexe III).

<sup>1</sup> Article 18 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

<sup>2</sup> Arrêté du 26 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier



### 8.1.2 LE DISPOSITIF DE VALIDATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS ET DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES ATTENDUES.

Les unités d'enseignement (U.E) font l'objet d'évaluations semestrielles (cf. annexe II) selon diverses modalités : individuelle, collective, écrite, orale, en situation simulée, en stage.

L'équipe pédagogique mène une réflexion en continu sur l'amélioration du dispositif de validation par la mutualisation des épreuves. Un règlement des examens est transmis aux étudiants par le biais du règlement intérieur ainsi que des outils facilitateurs pour le bon déroulement des épreuves.

Une consultation des copies sur demande de l'étudiant est possible selon l'organisation interne de l'IFSI et sous réserve du respect des consignes par l'étudiant.

Le chapitre 10 complète les éléments relatifs à l'organisation du dispositif de validation des unités d'enseignements et des éléments des 10 compétences.

## 8.2 L'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET PEDAGOGIQUE

En vue d'assurer une organisation fonctionnelle et pédagogique, différentes missions non exhaustives sont identifiées au sein de l'IFSI : référent de semestre – d'unité d'enseignement – de stage – de conseiller de mémoire de fin d'études - suivi pédagogique individuel.

### 8.2.1 LE REFERENT DE SEMESTRE

Pour chaque semestre, un formateur est désigné référent du semestre. Il est l'interlocuteur privilégié des étudiants de la promotion.

#### **Les missions principales sont :**

1. Assister le directeur dans certaines activités liées au déroulement de la formation,
2. Etre co-gestionnaire du déroulement de la formation semestrielle en IFSI.

#### **Les principales attributions et activités sont :**

1. Superviser l'organisation du semestre (rentrée, évaluations...) des enseignements,
2. Animer et encadrer l'équipe de formateurs du semestre,
3. Assurer la cohérence pédagogique au regard du projet pédagogique,
4. Analyser et proposer des actions d'amélioration dans le domaine de la pédagogie et de l'organisation,
5. Transmettre les informations ascendantes et descendantes : direction – étudiants équipe pédagogique du semestre,
6. Etre co-gestionnaire de l'organisation des Commission d'Attribution des ECTS du semestre concerné,
7. Evaluer la formation dans le semestre.

### 8.2.2 LE FORMATEUR REFERENT D'UNITE D'ENSEIGNEMENT (CF. ANNEXE N°IV)

Chaque unité d'enseignement correspond à un **domaine de savoirs** spécifiques qui déterminent les partenariats avec l'université dans le processus LMD (licence, master, doctorat) dont font partie les professions paramédicales :

Champ 1 : sciences humaines sociales et droit

Champ 2 : sciences biologiques et médicales

Champ 3 : sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes

Champ 4 : sciences et techniques infirmières, interventions

Champ 5 : intégration des savoirs et postures professionnelles infirmières

Champ 6 : méthodes de travail

Ces unités d'enseignement sont organisées et gérées par des formateurs référents permanents.

#### **Les missions principales du formateur référent d'UE sont :**

1. Construire, mettre en œuvre et évaluer une unité d'enseignement
2. Etre co-gestionnaire du déroulement de la formation dans le ou les semestres en lien avec le référentiel de formation et le projet pédagogique de l'IFSI
3. S'assurer de la traçabilité des éléments constitutifs de l'UE

#### **Les principales attributions et activités des formateurs référents d'UE sont :**

1. Concevoir le projet de l'UE au regard des éléments de compétences concernés
2. Assurer la cohérence pédagogique dans un enseignement transversal de S1 à S6
3. Animer et encadrer les différents intervenants
4. Négocier la planification des heures et modalités des enseignements
5. Mettre en œuvre le projet de l'unité d'enseignement
6. Construire les sujets et les grilles de validation de l'UE
7. S'assurer de l'organisation des validations et de la correction
8. Evaluer et analyser le projet et proposer des axes d'amélioration
9. Transmettre les informations ascendantes et descendantes : direction – étudiants – équipe pédagogique du semestre et autres semestres.

### 8.2.3 LE FORMATEUR REFERENT DU SUIVI PEDAGOGIQUE DE L'ETUDIANT

Le suivi pédagogique est organisé durant une année universitaire. L'étudiant est informé du nom du formateur référent de son suivi pédagogique pour l'année. Les coordonnées professionnelles de ce dernier sont transmises à l'étudiant. Un suivi pédagogique collectif est organisé en début de chaque cursus annuel. Un entretien pédagogique est organisé à l'issue de chaque période de stage.

Un suivi personnalisé est proposé au regard des disponibilités du référent pédagogique soit à l'initiative de l'étudiant, soit du formateur, soit du Directeur en fonction des besoins de formation identifiés.

**Les missions principales du formateur sont :**

1. Assurer le suivi individuel de la formation de l'étudiant.
2. Etre son interlocuteur ressource pour toutes les questions d'ordre pédagogique, organisationnel et personnel si besoin.
3. Gérer le dossier scolaire et du Diplôme d'Etat.
4. Proposer les modifications du parcours de formation professionnelle.
5. Représenter l'étudiant lors de la commission d'attribution des crédits.

**Les principales attributions et activités des formateurs référents de suivi pédagogique sont :**

1. Organiser et structurer le suivi pédagogique individuel et collectif durant chaque semestre
2. Assurer la gestion du dossier de formation de l'étudiant et la traçabilité des activités menées
3. Assurer le suivi des acquisitions des éléments de compétences dans le champ clinique et théorique
4. Aider l'étudiant à développer ses capacités de questionnement, d'autoévaluation,
5. Vérifier les conditions d'attribution des crédits européens du stage selon la réglementation en vigueur
6. Proposer la modification du parcours de formation de l'étudiant au regard des besoins identifiés
7. Représenter l'étudiant à la Commission d'attribution des crédits
8. Accompagner l'étudiant dans la confrontation de ses valeurs personnelles et professionnelles et aux valeurs de la profession
9. Conseiller et guider l'étudiant dans son parcours de formation
10. Aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources

### 8.3 LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Tout au long de sa formation l'étudiant va acquérir de manière progressive par l'enseignement clinique infirmier en stage et à l'Institut de formation les éléments de 10 compétences professionnelles nécessaires l'exercice infirmier.

En fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de :

- ◇ **Acquérir et Comprendre** les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les unités d'enseignement et les lieux de stages.
- ◇ **Dispenser** les actes, activités et techniques de soins selon la progressivité de la formation et de la réglementation professionnelle.
- ◇ **Développer sa réflexivité** lors des cours théoriques, des travaux dirigés, des stages pour repérer comment il apprend et comment il comprend les savoirs, la pratique et les attitudes professionnelles.
- ◇ **Mobiliser et transférer** les connaissances théoriques et pratiques acquises dans les unités d'enseignement des différents semestres.
- ◇ **Questionner l'évolution de sa réflexion** sur son choix professionnel, son projet professionnel, la construction progressive de son identité professionnelle et son implication dans la formation.

---

#### 8.3.1 LES OBJECTIFS GENERAUX EN SEMESTRES 1 ET 2

Tout au long des semestres 1 et 2, l'étudiant va acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à **l'acquisition de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

Pour le semestre 1 :

*La compétence 3 :* Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.

Pour le semestre 2 :

*La compétence 1 :* Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.

Dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation l'étudiant sera capable de :

#### 8.3.1.3 LES OBJECTIFS GENERAUX EN SEMESTRES 3 ET 4

Tout au long des semestres 3 et 4, l'étudiant va continuer à acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à l'acquisition **de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

Pour le semestre 3 :

*La compétence 2 :* Concevoir et conduire un projet de soins.

*La compétence 6 :* Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.

Pour le semestre 4 :

*La compétence 5 :* Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.

*La compétence 10 :* Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

La deuxième année de formation est marquée par le déploiement du service sanitaire et donc s'inscrit totalement dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation l'étudiant sera capable de :

### 8.3.1.6 LES OBJECTIFS GENERAUX DES SEMESTRES 5 ET 6

Tout au long des semestres 5 et 6, l'étudiant va continuer à acquérir et développer les éléments théoriques et cliniques nécessaires à **l'acquisition de l'ensemble des 10 compétences** du référentiel de formation et plus particulièrement :

#### En semestre 5 :

*La compétence 4* : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

*La compétence 9* : Organiser et coordonner les interventions soignantes

#### En semestre 6 :

*La compétence 7* : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

*La compétence 8* : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

Dans la progressivité du cursus et en fonction de son parcours de formation, l'étudiant sera capable de :

---

### 8.3.2 LES UNITES OPTIONNELLES

#### **En lien avec :**

La compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

La compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

- ◇ Approfondir un domaine d'exercice de la profession d'infirmière
- ◇ Mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

Elles sont réalisées en semestre 5 et 6. Les étudiants peuvent proposer des thématiques. Elles sont soumises à l'équipe pédagogique et validés par la Direction de l'IFSI. Les thèmes retenus et les modalités organisationnelles (nombre d'étudiants minima et maxima...) sont définis par l'équipe pédagogique sous la responsabilité de la Direction de l'IFSI en fonction des ressources pédagogiques et matérielles disponibles.

Les étudiants se répartissent dans les groupes et thématiques définies selon des critères établis par les étudiants de la promotion concernée.

---

### 8.3.3 L'ANGLAIS

Ces enseignements sont :

#### **En lien avec la compétence 8**

- ◇ Communiquer en anglais dans le domaine de la santé
- ◇ Etudier et utiliser des articles professionnels en anglais

## 8.4 ADAPTATION DE LA FORMATION POUR LES ETUDIANTS A.S. ET A.P RELEVANT D'UNE DISPENSE DE FORMATION

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié par Arrêté du 13 décembre 2018, relatif au diplôme d'état d'infirmier, les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignement ou de semestres, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique de situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnels.

Les dispenses d'unités d'enseignement normatives en lien avec la compétence 3 sont les suivantes :

- ◇ UE 2.10.S1 Infectiologie et Hygiène
- ◇ UE 4.1.S1 Les soins de confort et de bien être
- ◇ UE 5.1.S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens
- ◇ UE 5.8.S1 Stage de 5 semaines

Les étudiants concernés assistent aux cours relatifs aux unités d'enseignement citées ci-dessus pour réactualisation des connaissances dans le contexte d'exercice professionnel infirmier. Ils sont dispensés des évaluations normatives.

Durant la dispense du stage de 175 heures du semestre 1, les étudiants bénéficient d'un dispositif d'accompagnement à l'adaptation à la poursuite de la formation qui se déroule en présentiel à l'Institut de formation en soins infirmiers.

FINALITE :

La formation proposée vise à favoriser l'adaptation de ces étudiants à la poursuite de leur parcours de formation infirmière.

OBJECTIFS GLOBAUX :

- ◇ Accompagner ces étudiants dans la construction de leur nouvelle identité professionnelle.
- ◇ Mener une réflexion sur le statut d'étudiant en stage
- ◇ Développer et utiliser diverses méthodologies enseignées
- ◇ Développer des stratégies d'apprentissage

METHODES PEDAGOGIQUES :

- ◇ Travail Dirigé
- ◇ Travail Personnel Guidé
- ◇ Travail Personnel
- ◇ Application de méthodologies enseignées (recherche documentaire...)

INTERVENANTS :

- ◇ Formateurs permanents
- ◇ Intervenants compétents dans le domaine abordé

PERIODE CONCERNEE :

- ◇ du 13 novembre au 15 décembre 2023
- ◇ horaires fixés sur une base de 35h hebdomadaires.

Ce projet prend en compte l'identification des besoins et attentes de formation auprès des étudiants concernés. Ce dernier est principalement axé sur des temps de remobilisation des connaissances dispensées lors de la période d'enseignement en IFSI. Aucun enseignement supplémentaire n'est pas réalisé par rapport à la promotion initiale.

## 8.5 ADAPTATION DE LA FORMATION POUR LES CANDIDATS MEDECINS

Conformément à l'article 9 de l'arrêté du 13 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats titulaires d'un diplôme d'Etat en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine peuvent être présentés à une session de jury diplôme d'Etat infirmier après avoir réalisé et validé :

- ◇ UE 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière
- ◇ UE 3.1 S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière
- ◇ Un stage à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 15 semaines permettant la validation des compétences 1 – 2 – 4 et 9
- ◇ Un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités d'organisation des unités d'enseignement et du stage sont fixées par le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers. Les candidats concernés intègrent la promotion d'étudiants en soins infirmiers de 1ère année et suivent les mêmes enseignements que ces derniers en ce qui concerne les éléments de compétences à acquérir et valider.

FINALITE :

La formation proposée vise à permettre au candidat de capitaliser et valider les éléments de compétence nécessaires en vue d'être présentés au jury de diplôme d'Etat d'infirmier.

OBJECTIFS GLOBAUX :

- ◇ Développer le raisonnement clinique infirmier et l'analyse de situation clinique.
- ◇ Acquérir les éléments des compétences 1-2-4 et 9 en formation clinique.
- ◇ Elaborer un travail de réflexion et d'analyse centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier en mettant en avant le positionnement professionnel en tant que futur infirmier.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- ◇ Cours magistraux
- ◇ Travail Dirigé
- ◇ Travail Personnel Guidé
- ◇ Méthodes basées sur le principe de la formation en alternance intégrative.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS SUIVIES :

- ◇ UE 1.3 S1 : Législation, éthique, déontologie
- ◇ UE 2.10 S1 : infectiologie, hygiène
- ◇ UE 3.1 S1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière
- ◇ UE 3.1 S2 : Raisonnement et démarche clinique infirmière
- ◇ UE 3.2 S2 : Projet de soins infirmiers
- ◇ UE 4.1 S1 : Soins de confort et de bien être
- ◇ UE 4.3 S2 : Soins d'urgence
- ◇ UE 4.4 S2 : Thérapeutique et contribution au diagnostic médical
- ◇ Initiation au travail écrit et personnel

ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ :

- ◇ Suivi pédagogique en groupe
- ◇ Suivi pédagogique individuel à l'institut de formation et en stage
- ◇ Accompagnement au changement de métier

INTERVENANTS :

- ◇ Formateurs permanents
- ◇ Intervenants compétents dans le domaine abordé
- ◇ Personne désignée comme référent de suivi pédagogique du candidat

PERIODE CONCERNEE :

- ◇ septembre N au 1er juillet N+1

### 8.6.1 PLATEFORME DEDIEE

Deux plateformes sont dédiées à l'exercice pédagogique au profit des étudiants<sup>1</sup> :

#### **MyKomunoté®**

Extension du logiciel Forméis® de gestion du dossier scolaire, l'application MyKomunoté est une plateforme interactive permettant à l'étudiant d'avoir accès à :

- son planning individualisé
- aux cours mis en ligne (à condition que le poids du document attaché ne dépasse pas 20 Mo)
- son relevé de notes
- la présentation de ses affectations de stage pour l'année
- des informations sur les stages passés ou à venir
- au remplissage de son e-portfolio

Cette plateforme est accessible depuis un poste informatique mais aussi depuis un Smartphone via un mot de passe individualisé, ce qui garantit la sécurisation de l'accès aux données personnelles.

Le programme de gestion du dossier Forméis® n'est accessible que par l'équipe pédagogique, administrative et de Direction sur un poste informatique du CFPP. A l'heure actuelle, le télétravail est impossible avec ce logiciel.

#### **Google Workspace® (ex-GSuite For Education®)**

Cette plateforme de travail collaboratif permet de nombreuses possibilités de transmissions d'information dans le cadre d'enseignements hybrides voire distanciel complets. L'accès se fait de manière sécurisée par le biais d'un mot de passe individualisé depuis un Smartphone ou un ordinateur.

Le formateur et l'étudiant peuvent y avoir accès du CFPP ou de leur domicile à condition d'avoir une connexion internet ayant suffisamment de débit (pour les visioconférences notamment).

#### **Projet Voltaire**

Le projet Voltaire permet un parcours personnalisé de développement des compétences rédactionnelles et orthographiques à partir de tests de positionnement en expression linguistique française réalisés à la rentrée des étudiants.

Cet accompagnement pédagogique individualisé doit contribuer à prévenir une rupture de formation

### 8.6.2 OUTILS DE COMMUNICATION A DISTANCE

L'option « messagerie » du logiciel MyKomunoté® n'ayant pas été retenue comme usage quotidien de messagerie, le CFPP utilise la messagerie Gmail® du Google Workspace® **pour échanger prioritairement** avec les étudiants.

---

<sup>1</sup> Les frais financiers en lien avec l'usage de ces outils/plateformes numériques sont à la charge du CFPP et ne sont pas répercutés auprès des apprenants.



Google Workspace® permet en outre :

- d'échanger des documents, sans souci de poids du document
- de réaliser un travail collaboratif à distance en travaillant à plusieurs sur le même document
- d'échanger en visioconférence via Meet® pour la réalisation d'un cours, soit avec un intervenant extérieur, soit avec un formateur permanent du CFPP par le biais des Classroom®,
- d'échanger en visioconférence entre étudiants, la visioconférence étant limitée à 250 participants tout intervenants confondus
- de tchater entre formateurs et étudiants ou simplement entre étudiants
- de transmettre des documents par le biais des Classroom® ou du Drive®
- de réaliser des questionnaires, des bilans, des évaluations en ligne via des documents Google Forms®

Les étudiants peuvent également communiquer avec l'équipe administrative, la Direction et l'ensemble de l'équipe pédagogique par le biais de la messagerie institutionnelle **Zimbra®**.

Chaque messagerie possède son adresse mail dédiée : ch-colmar.fr pour Zimbra® et cfpp-colmar.fr pour Gmail®.

Une adresse Gmail® en cfpp-colmar.fr est systématiquement créée en début de formation pour l'ensemble des apprenants. L'adresse ainsi que les différents accès logiciels sont désactivés après leur départ.

Les outils utilisés au sein du CFPP permettent donc aux étudiants d'échanger entre eux ou avec les formateurs mais également de basculer en enseignement hybride voire en enseignement distanciel complet très rapidement en limitant la perte de chance de réussite liée aux supports informatiques utilisés.

---

### 8.6.3 MISE A DISPOSITION DES ETUDIANTS DE MATERIEL INFORMATIQUE ADAPTE

Depuis la rentrée de janvier 2021, le CFPP bénéficie de 20 ordinateurs portables offerts gracieusement par la Région Grand Est au profit des apprenants du CFPP.

Les ordinateurs portables sont prêtés à tout étudiant qui en fera la demande contre caution.

Un logiciel bureautique libre de droit (OpenOffice®) est installé sur l'ordinateur avant sa transmission à l'apprenant.

# CARTOGRAPHIE DES STAGES



## 9 FORMATION CLINIQUE EN STAGE<sup>1</sup>

**Le guide de la formation clinique de l'IFSI de Colmar** reprend en détail toute l'organisation et les attendus de la formation clinique.

La formation des futurs professionnels paramédicaux repose sur le principe de l'alternance (cf. annexe V) entre l'IFSI et différents lieux de prise en charge de patients, de résidents et d'usagers.

La formation des étudiants en soins infirmiers est fondée sur une approche par compétences. De fait, elle implique la nécessité d'un accompagnement, d'une évaluation, par les professionnels de santé. **Cela nécessite une auto-évaluation par l'apprenant et un engagement de ce dernier dans ses apprentissages.**

Différents outils sont proposés et mis à la disposition de l'étudiant comme facteurs facilitants du bon déroulement des différentes périodes de formation clinique.

### 9.1 MODALITES PEDAGOGIQUES

- ◇ L'enseignement clinique des infirmiers s'effectue au cours des périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation (cf. annexe V).
- ◇ Selon la directive européenne 2005-36 : L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et compétences acquises. <sup>2</sup>
- ◇ Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

### 9.2 LES OBJECTIFS DE STAGE SELON LE REFERENTIEL DE FORMATION

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

Le stage doit permettre aux étudiants :

- d'acquérir des connaissances,
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels,
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles,
- de centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité,
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités,
- de reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose,
- de prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes,
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences,

<sup>1</sup> Annexe III de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier

<sup>2</sup> Directive Européenne sur la reconnaissance des qualifications – JOCE du 30.9.2005

- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celle de professionnels et d'autres étudiants.
- ◇ Les besoins de l'étudiant sont formalisés :
  - dans le référentiel de compétences et le référentiel de formation connus des personnes qui guident les étudiants,
  - dans le portfolio que l'étudiant présentera dès le premier jour du stage et qu'il devra remplir avec le tuteur au long du déroulé du stage.

Les objectifs de stage sont préparés en amont du stage et supervisés par le référent pédagogique en S1 et S2, à la demande de l'étudiant en S3 et S4, en lien avec la professionnalisation et les éléments de compétences restant à acquérir pour les S5 et S6.

Ils sont négociés par l'étudiant avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci et peuvent être réajustés tout au long du stage. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio et l'E-portfolio de l'étudiant.

- ◇ Les stages sont organisés en alternance avec des périodes d'enseignement à l'I.F.S.I. :  
*La conception qui fonde la pédagogie de l'alternance est celle d'une intégration organisée de deux systèmes, celui de l'école et du travail dans une interface et non dans un face à face.*<sup>1</sup>

### 9.3 LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE L'IFSI

Les objectifs institutionnels en formation clinique doivent permettre à l'étudiant, après avoir pris connaissance des spécificités du terrain de stage, **de s'inscrire dans une démarche progressive** de prise en charge multidisciplinaire d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Les objectifs institutionnels en formation clinique sont disponibles pour les étudiants dans le « **Guide de la formation clinique** ».

L'étudiant doit être capable :

- ◇ de connaître la structure, comprendre son organisation et sa spécificité, de cerner le rôle des acteurs et partenaires, le maillage de la carte sanitaire et sociale et de s'y inscrire en vue d'accompagner les usagers dans leur parcours de santé,
- ◇ de prendre en charge progressivement un groupe croissant de personnes de manière autonome en adoptant une posture responsable et réflexive en relation interprofessionnelle quels que soient le mode et le lieu d'exercice,
- ◇ d'élaborer à travers des réflexions individuelles et collectives et par la mobilisation d'apports théoriques et expérientiels multiples des stratégies d'action de plus en plus pertinentes pour répondre aux besoins d'une personne ou d'un groupe.

### 9.4 LE PARTENARIAT DE LA FORMATION CLINIQUE AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

- ◇ L' I.F.S.I. des Hôpitaux Civils de Colmar offre la possibilité aux étudiants de faire leurs stages au sein des services de soins des H.C.C. (cf. annexe VI) et des établissements sanitaires ou sociaux (cf. annexe VII) situés dans les trois GHT<sup>2</sup> d'Alsace (Haut-Rhin GHT 11 et 12 , Bas-Rhin GHT 10), d'autres régions de France avec lesquels des conventions de stage tripartites sont signées.

<sup>1</sup> Extrait de « Actualité de la formation permanente » n° 115, in : Un document élaboré par INSEP CONSULTING.

<sup>2</sup> GHT : Groupements Hospitaliers de Territoires

- ◇ Des groupes de travail composés de formateurs permanents et des professionnels du secteur sanitaire et social accueillant des étudiants en soins infirmiers mènent une réflexion commune sur l'encadrement et l'évaluation en stage et l'amélioration continue de la qualité de la formation.
- ◇ Un dispositif d'accompagnement des étudiants de L1 par des étudiants de L3 lorsqu'ils sont simultanément en stage est valorisé sous forme de mentorat. La finalité est de valoriser les échanges d'expériences (savoirs, savoir-faire, savoir être) pour favoriser les apprentissages. Le but étant de guider l'étudiant L1 dans sa professionnalisation.

## 9.5 AFFECTATION DES ETUDIANTS EN FORMATION CLINIQUE

- ◇ Les affectations en stage des étudiants sont déterminées par :
  - l'application du référentiel de formation de juillet 2009 qui précise que quatre types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de familles de situations, c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :
    - Soins de courte durée
    - Soins en santé mentale et psychiatrie
    - Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
    - Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.
  - la négociation annuelle des capacités d'accueil entre l'IFSI et les responsables de l'encadrement des stages
  - l'étude du dossier scolaire de l'étudiant et de son parcours de stage
  - le projet professionnel de l'étudiant
  - le thème du mémoire de fin d'études
  - le lieu d'habitation de l'étudiant
  - les demandes spécifiques de l'étudiant

## 9.6 LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT NEGOCIES AVEC LES RESPONSABLES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le contenu de la charte d'encadrement des ESI et des partenaires de stage précise que :

L'Etablissement d'accueil :

- ✓ s'engage à accueillir l'étudiant dans un contexte de formation lui permettant d'acquérir les compétences indispensables à l'exercice de la profession en référence à un livret d'accueil et d'encadrement,
- ✓ s'engage à nommer les personnes qualifiées assurant les différents niveaux d'encadrement (maître de stage, tuteur, professionnels de proximité),
- ✓ s'engage au respect du statut de stagiaire et à intégrer la démarche d'évaluation conformément aux dispositions réglementaires.

L'Institut de formation

- ✓ désigne le référent formateur du stage et en informe la direction de l'Etablissement d'accueil,
- ✓ s'engage à transmettre le projet de formation et les informations pédagogiques nécessaires à l'encadrement,
- ✓ propose aux Etablissements d'accueil les modalités de collaboration et la réalisation de bilans de fonctionnement,
- ✓ permet au formateur référent de l'IFSI d'intervenir sur le lieu de stage en cas de difficultés d'apprentissage mais en aucun cas dans l'encadrement de l'étudiant dans la

réalisation de soins. Le formateur référent du stage peut être sollicité à la demande de l'étudiant ou de l'équipe soignante.

L'Etudiant stagiaire vis-à-vis de l'Etablissement d'accueil :

- ✓ prend des initiatives responsables dans la limite de son niveau de formation et s'inscrit dans une logique de réflexion et d'analyse des pratiques,
- ✓ s'engage à respecter la réglementation professionnelle et adopte un comportement attentif et respectueux envers les personnes et les biens,
- ✓ s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage,
- ✓ mobilise l'ensemble des ressources mises à sa disposition pour acquérir les éléments de compétences possibles en lien notamment avec les situations prévalentes du service.

## 9.7 LA PLACE DU STAGE HUMANITAIRE

Sur la base du volontariat des étudiants en soins infirmiers peuvent choisir de concevoir un projet de formation clinique dans un but humanitaire. Ce projet démarre dès la première année notamment pour débiter la récolte des fonds nécessaires pour l'organisation du voyage (transports, hébergement, protection de santé....) mais également pour l'élaboration du projet en termes d'aide humanitaire et d'apprentissage des compétences à acquérir.

Les conditions de qualification de stage sont requises et l'organisme humanitaire en charge de l'organisation, de l'encadrement et des conditions d'accueil de l'apprenant doit avoir une expérience certifiée dans la formation clinique d'étudiants en soins infirmiers à l'étranger.

Le projet humanitaire ainsi que le pays souhaité est présenté à l'ordre du jour de l'Instance Compétente dans les Orientations Générales de l'IFSI.

Le stage dure 175 h et est organisé sur la seconde période de l'alternance de stage du semestre 5.

L'affectation en stage est déterminée par la situation de formation de l'étudiant et notamment son passage en année supérieure ainsi que la situation géopolitique du pays de destination.

## 9.8 LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES PAR LES ETUDIANTS

A l'issue de chaque période de stage chaque étudiant est invité à évaluer au travers d'un questionnaire de satisfaction (Google forms) sa formation clinique.

Il y mentionne les points positifs et les axes d'améliorations et précise si les informations en lien avec le stage sont à jour sur My-K, si l'accueil est personnalisé, si les modalités de déroulement de stage ont été présentées, si un ou des tuteur(s) de stage ont été désignés.

La grille d'évaluation de la qualité des lieux de stage est élaborée selon les critères répondant à la certification d'un stage conformément au référentiel de formation.

## 9.9 L'ETUDIANT EN SOINS INFIRMIERS

**Les missions principales de l'étudiant sont :**

1. Préparer son stage en recherchant les informations nécessaires à son bon déroulement : pré requis, population accueillie, pathologies prévalentes ; actes et activités pouvant faire l'objet d'un apprentissage, objectifs de progression ...
2. Observer, Comprendre, Agir et Mobiliser les ressources du stage pour acquérir les éléments de compétences à travers diverses situations de soins sous la supervision des professionnels.
3. Organiser, en concertation avec le tuteur de stage, le bilan de mi stage pour réajuster les objectifs de progression et d'acquisition.
4. S'auto évaluer et développer l'analyse de ses forces et faiblesses pour réajuster le projet de formation au regard des 10 compétences professionnelles requises.

### **Les principales attributions et activités de l'étudiant sont :**

1. Préparer son stage en recherchant les prérequis nécessaires ou à acquérir. (biologie, cycles de la vie et grandes fonctions, processus, pharmacologie...)
2. Participer activement aux séances de préparation spécifiques de stage à l'IFSI.
3. Réaliser les travaux préalables demandés par les lieux de stage.
4. Réaliser les travaux demandés par l'IFSI durant le stage notamment pour le regroupement.
5. Définir les objectifs de progression et d'acquisition des éléments de compétences au regard de son parcours de stage et des évaluations antérieures par les professionnels de santé et dans la capacité à prendre en charge un groupe de patients.
6. Réajuster les objectifs d'apprentissage en cours de stage et de sa formation.
7. Utiliser les outils et supports de suivi mis à la disposition de l'étudiant par les équipes de professionnels de santé et par l'IFSI, notamment la bonne tenue du portfolio.
8. Préparer son entretien d'évaluation de fin de stage avec le tuteur de stage et son entretien avec le formateur référent de suivi pédagogique.
9. Evaluer au travers d'un questionnaire de satisfaction (Google forms) sa formation clinique à l'issue de chaque période de stage.

## **9.10 LE FORMATEUR REFERENT DE LA FORMATION CLINIQUE**

### **Les missions principales du formateur référent de la formation clinique sont :**

1. Assister le Directeur de soins du centre et les Directeurs adjoints IFSI/IFAS dans les activités liées au déroulement de la formation clinique.
2. Organiser la formation clinique des étudiants.
3. Créer un parcours de stage individualisé pour chaque étudiant.
4. Travailler avec les partenaires de la formation clinique et les formateurs référents des stages.
5. Assurer une fonction pédagogique auprès des étudiants.

### **Les principales attributions et activités du formateur référent de la formation clinique sont :**

1. S'assurer de la qualification et de l'agrément des stages.
2. Créer des parcours de stage individualisés pour chaque étudiant.
3. Communiquer avec les partenaires de la formation clinique.
4. Participer avec les Directeurs adjoints IFSI/IFAS, les formateurs référents des stages et les partenaires de la formation clinique aux travaux d'encadrement.
5. Assurer une fonction pédagogique auprès des étudiants.
6. Assister le Directeur de soins du centre et ou les Directeurs adjoints IFSI/IFAS dans la gestion d'incidents ou d'évènements indésirables survenus en formation clinique.

## **9.11 LE FORMATEUR REFERENT DE STAGE**

### **Les missions principales du formateur référent de stage sont :**

1. Assister le directeur dans les activités liées au déroulement de la formation en stage
2. Etre co-gestionnaire du déroulement de la formation clinique des étudiants

### **Les principales attributions et activités du formateur référent de stage sont :**

1. Créer et maintenir une relation partenariale
2. Accompagner les professionnels dans la mise en œuvre du référentiel de formation
3. Accompagner l'étudiant dans sa formation clinique
4. Organiser les séances d'analyse collective des activités rencontrées sous le terme de "Regroupement"

Le formateur référent de stage travaille en coopération avec le maître, le tuteur de stage et les professionnels de proximité.

Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant et du responsable de l'encadrement.

Il organise et anime en collaboration avec les responsables de stage des temps collectifs d'analyse d'activités rencontrées ou de prise en charge de patients intitulés "Regroupement" conformément au référentiel de formation.

L'étudiant a connaissance, en début d'année, du nom des formateurs référents de l'ensemble des stages. Un travail de réflexion sur l'encadrement et l'évaluation des étudiants en stage est en cours en partenariat avec des cadres de santé des HCC.

## **9.12 LE FORMATEUR REFERENT DE SUIVI PEDAGOGIQUE**

Le référent de suivi pédagogique accompagne l'étudiant dans sa formation clinique.

### **Les missions principales du formateur référent de suivi pédagogique sont :**

1. Accompagner l'étudiant à cheminer, à progresser dans sa formation
2. Favoriser la construction du projet professionnel de l'étudiant au regard des exigences réglementaires

### **Les principales attributions et activités du formateur référent de suivi pédagogique sont :**

1. Conseiller et guider l'étudiant dans son parcours de formation
2. Aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources et si besoin mettre en place un dispositif de lutte contre la rupture de formation en établissant un contrat pédagogique écrit et signé précisant les objectifs et modalités pédagogiques
3. Assurer le suivi des acquisitions des éléments de compétences dans le champ clinique et théorique
4. Aider l'étudiant à développer ses capacités de questionnement, d'autoévaluation
5. Vérifier les conditions d'attribution des crédits européens du stage selon la réglementation en vigueur
6. Proposer la modification du parcours de formation de l'étudiant au regard des besoins identifiés
7. Représenter l'étudiant à la Commission d'Attribution des Crédits

Une rencontre de suivi pédagogique est systématique à la fin du stage afin d'évaluer la progression dans l'acquisition des éléments de compétences.

Du fait de sa connaissance du parcours de formation théorique et clinique de l'étudiant, le référent de suivi pédagogique travaille en collaboration avec le référent de stage, le tuteur /maître de stage et le responsable de filière en cas d'accompagnement particulier. Il accompagne également l'étudiant dans l'élaboration d'objectifs de progression ainsi que dans l'utilisation d'outils notamment l'appropriation du portfolio.

## **9.13 LES OUTILS PEDAGOGIQUES MIS A DISPOSITION DE L'ETUDIANT**

Pour aider l'étudiant dans le déroulement de son projet de formation, différents outils sont mis à sa disposition dont :

- ◇ Le centre de documentation
- ◇ Le portfolio et son contrat d'utilisation

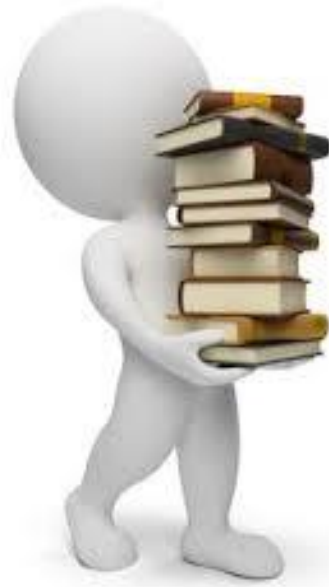


- ◇ Un guide qui présente l'ensemble du processus de formation clinique.
- ◇ Des préparations de stage assurées par l'équipe pédagogique en fonction des spécificités de prises en charge.
- ◇ Les coordonnées des référents de stage en cas de besoin.
- ◇ La possibilité de prendre rendez-vous avec la Direction et/ou le formateur de suivi pédagogique en cas de besoin.
- ◇ Un entretien de suivi pédagogique individuel post stage.
- ◇ Les livrets d'accueil et d'encadrement des lieux de stage accessibles sur 2 postes informatiques au CDI et sur la plateforme de communication My K.
- ◇ Les supports de prérequis en lien avec des lieux de stage spécifique.
- ◇ Le bilan XABCDE/SAMPLER qui permet l'évaluation de l'état de santé d'une personne.
- ◇ La fiche de sécurisation de l'administration médicamenteuse.
- ◇ Une calculatrice simple pour certaines évaluations soumises à des calculs de dose.
- ◇ L'outil intitulé « *Prise en charge d'un groupe de personnes, patients, résidents, usagers* » transmis avec le guide de la formation clinique permettant notamment la prise en charge progressive d'un groupe de patients selon le niveau de formation et le parcours de formation clinique de l'étudiant.
- ◇ Le projet d'enseignement des UE pharmacologie et thérapeutiques (vision synoptique).
- ◇ Le cahier pédagogique des UE de biologie fondamentale et cycles de la vie et grandes fonctions.
- ◇ Un tableau synoptique « objectifs institutionnels en formation clinique »
- ◇ Le guide pour l'analyse de la pratique des activités rencontrées et le niveau d'exigence attendu.
- ◇ Une plateforme numérique institutionnelle pour la transmission des informations.
- ◇ « G suite for Education » : Un outil numérique permettant des enseignements à distance.
- ◇ Une plateforme numérique pour l'enseignement et l'évaluation à distance.
- ◇ Un contrat pédagogique écrit et signé entre l'étudiant, l'IFSI et si besoin le terrain de stage est établi pour définir les objectifs, les modalités d'encadrement et d'accompagnement nécessaire au maintien de la progression des acquisitions au regard du niveau de compétences attendues.

#### **9.14 LES TECHNIQUES DE SOINS PROPOSEES EN SALLE DE PRATIQUE**

Pour aider l'étudiant dans l'acquisition des actes, activités et techniques de soins infirmiers, des séquences pédagogiques dites "Travaux Pratiques" en tenue professionnelle et avec utilisation de matériels pédagogiques spécifiques : mannequin, dispositifs médicaux, sont organisées tout au long des semestres (cf. annexe III).

- ◇ Démonstration par un professionnel
- ◇ Manipulation de matériels spécifiques par les étudiants
- ◇ Manipulation gestuelle de techniques de soins par chaque étudiant
- ◇ Manipulation gestuelle de techniques de soins par un étudiant et observation par les pairs



**L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009 MODIFIE RELATIF AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER :**

**CERTIFICATION**

Article 17<sup>1</sup> – Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

1° 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;

2° 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

Article 36<sup>2</sup> – Le jury régional se réunit trois fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique.

Le dossier comporte :

1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement

2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

**10.1 VALIDATION DES COMPETENCES**

Article 18<sup>3</sup> – Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

1° Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;

2° Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages ;

3° Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

Article 32<sup>4</sup> Le stage est validé dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

1° Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu pour ce stage sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique (soit 210 h)

2° Avoir mis en œuvre et acquis les éléments de compétences requis dans les situations professionnelles rencontrées et analysées

**10.2 COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS**

Article 34<sup>5</sup> – Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits sous la présidence du directeur de l'IFSI.

A l'IFSI de Colmar, un règlement intérieur est mis en place sur les règles de nomination, de fonctionnement de cette commission. Une décision de nomination des membres est effectuée chaque année par le directeur de l'IFSI et elle est portée à la connaissance des membres de l'Instance Compétente sur les Orientations Générales de l'institut.

**10.3 L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DE PARCOURS**

En sus du suivi pédagogique général, afin d'individualiser davantage le parcours de formation d'étudiants en difficultés, et pour répondre à une stratégie de prévention de rupture du parcours, un contrat pédagogique écrit et signé entre l'étudiant, l'IFSI et si besoin le terrain de stage est établi.

<sup>1</sup> Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier

<sup>2</sup> Ibid

<sup>3</sup> Ibid

<sup>4</sup> Ibid

<sup>5</sup> Ibid

Le contrat pédagogique vise à aider l'étudiant à identifier ses axes d'amélioration, à mobiliser ses ressources tout en précisant les objectifs et modalités pédagogiques.  
Il définit les objectifs, les modalités d'encadrement et d'accompagnement nécessaire au maintien de la progression des acquisitions au regard du niveau de compétences attendues.

Par ailleurs, chaque étudiant peut formuler des vœux d'affectation de lieux de stage en lien avec son projet professionnel sous réserve de remplir les conditions de prérequis nécessaires pour l'affectation en stage.

L'étudiant a également la possibilité :

- ✓ de consulter ses copies d'évaluation,
- ✓ de transmettre des travaux formatifs aux formateurs référents d'unités d'enseignement ou de suivi pédagogique
- ✓ de participer à des ateliers de révisions et/ou d'approfondissements
- ✓ d'accéder aux salles de pratiques pour perfectionner les pratiques de soins infirmiers
- ✓ de saisir le référent de suivi pédagogique et/ou la Direction de l'IFSI pour un accompagnement économique, social, pédagogique, numérique selon les besoins identifiés

#### **10.4 ORGANISATION DES EVALUATIONS A L'IFSI de COLMAR**

Article 19<sup>1</sup> – L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

L'acquisition des compétences nécessite l'apport de connaissances par l'intermédiaire d'unités d'enseignement (U.E.) qui font l'objet d'évaluation semestrielle selon diverses modalités (individuelle, collective, écrite, orale, en situation simulée, en stage).

Les dates de sessions initiales et de rattrapages pour chaque semestre sont soumises pour validation à l'ICOGI <sup>2</sup> de l'année scolaire en cours et affichées sur les panneaux dédiés en début de chaque semestre.

A l'IFSI de Colmar, en cas de note inférieure à 10/20 une double correction est effectuée.

Chaque étudiant a la possibilité de consulter sa copie auprès du référent de l'unité d'enseignement concerné, en adressant une demande par courriel sous 72h après communication des résultats d'évaluation, dans une perspective de progression dans l'acquisition des connaissances nécessaires à l'aboutissement du projet professionnel.

#### **10.5 PRINCIPES DE NOTATION RETENUS**

Les unités d'enseignement sont notées sur 20 points.

Afin de rester dans une logique d'approche par compétences avec une orientation professionnalisante, des unités d'enseignement font l'objet d'une notification par les termes : "VALIDÉ" ou "NON VALIDÉ".

Les indicateurs pris en considération sont soit les critères de soins dont la SECURITE soit les critères réglementaires pour l'attribution des crédits européens (cf. annexe II).

---

<sup>1</sup> Ibid

<sup>2</sup> Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut

## 10.6 ORGANISATION DE RESTITUTION DE RESULTATS DES SESSIONS DE VALIDATION D'UNITES D'ENSEIGNEMENT

Les résultats aux épreuves théoriques et en formation clinique sont transmis en post Commission d'Attribution des Crédits individuellement soit par courrier soit sur support informatique sécurisé.

Chaque étudiant obtient une copie de la fiche récapitulative pour chaque semestre concerné. Elle fait office de convocation pour les sessions suivantes en cas de non obtention des crédits des éléments constitutifs de chaque semestre.

## 10.7 ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Des aménagements sont possibles sous réserve du respect des modalités transmises par la Direction et faisant l'objet d'une validation par la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

- ◆ Les locaux sont accessibles pour toutes personnes présentant un déficit moteur, visuel, sensitif et auditif :
- ◆ Les ressources handicap permettent :

D'identifier et réunir les partenaires disposant des compétences et expertises pour détecter, identifier les besoins et co-construire les solutions de compensation :

- Le référent de parcours qui connaît la personne et son projet (tierce personne, équipe pédagogique cursus antérieur, conseiller orientation, professionnels de santé assurant le suivi médical...)
- La personne en situation de handicap qui connaît les contraintes liées à son handicap

Des supports sont disponibles : Notice d'information - Maquette de demande des conditions de passage des épreuves aux examens - Entretien avec le référent handicap du CFPP

- Le(s) opérateur(s) spécialisé(s) qui sont experts sur le handicap concerné :

Le Conseil Régional du Grand Est

ARS Grand Est - Département des Ressources Humaines en santé Service des Professions non médicales – 03.83.39.79.63 grand-est.ars.santé.fr

MDPH 125 B avenue d'Alsace-BP 20351, Colmar Cedex, 68006 -03.89.30.68.10

AGEFIPH [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

- Le référent handicap du centre de formation

Myriam PLAISANCE, [myriam.plaisance@ch-colmar.fr](mailto:myriam.plaisance@ch-colmar.fr) 03.89.12.43.21

D'accompagner la mise en œuvre et le suivi des aménagements de la situation de formation (en institut et en stage) : durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques...

Au sein du CFPP, la prise en compte du handicap et l'aménagement de la formation s'applique exclusivement sur la formation théorique en IFSI et pas sur la formation clinique.

Pour les évaluations normatives :

Seules les activités pédagogiques en lien avec des évaluations individuelles sur table peuvent faire l'objet d'aménagement. Pour toute application de mesures d'aménagement des évaluations, l'apprenant compose dans une salle dédiée afin de bénéficier pleinement des modalités et d'assurer la discrétion professionnelle concernant la situation de l'apprenant

## **10.8 MODALITES D'OCTROI DE DISPENSES D'ENSEIGNEMENTS**

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres » conformément à l'article 7 de l'arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

Les demandes sont soumises pour décision auprès de la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

La dispense de validation normative des UE ayant fait l'objet d'une demande par l'étudiant et actée par l'instance, requiert toutefois la participation de celui-ci aux enseignements pour actualisation des connaissances dans le contexte d'un exercice professionnel infirmier.

## **10.9 LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR**

### **L'étudiant :**

L'étudiant bénéficie de dispositifs multimodaux d'expression de ses besoins relatifs :

A la mobilisation des prérequis nécessaires en formation théorique et clinique en lien avec les attendus

A l'accompagnement pédagogique individualisé durant le cursus de formation

Aux apprentissages des éléments de compétences attendues au niveau « Novice »

A l'accompagnement et l'explicitation de son projet professionnel

A l'accompagnement social, psychologique en lien avec sa formation

### **Les employeurs/financeurs**

Chaque année un questionnaire relatif à l'employabilité des nouveaux diplômés issue de notre établissement est adressé aux établissements sanitaires et médico-sociaux de la Communauté Européenne d'Alsace.

Les objectifs sont :

- d'évaluer l'adaptation à l'emploi des nouveaux agents formés par notre Centre de Formation pour ajuster la formation clinique et théorique
- recenser les besoins de formation continue des professions de santé paramédicales

Une réunion annuelle des partenaires de formation est organisée au CFPP. L'ordre du jour est élaboré à partir du recensement des besoins des partenaires de la formation clinique et l'analyse des bilans de stage réalisés avec les partenaires de stage et les référents de stage de l'IFSI.



Les droits et les devoirs des étudiants sont stipulés dans l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et dans le règlement intérieur de l'I.F.S.I. de Colmar. L'étudiant en prend connaissance au début de chaque année de formation et bénéficie d'une présentation en promotion plénière et d'un exemplaire transmis individuellement par voie informatique.

### 11.1 DROITS DES ETUDIANTS

#### ◇ A l'IFSI :

#### **Dispositif de formation :**

- bénéficier, dans le cadre du suivi pédagogique, d'un accompagnement individualisé durant toute la formation,
- avoir accès au centre de documentation infirmier,
- utiliser les locaux et le matériel à des fins pédagogiques,
- avoir accès aux éléments constitutifs de son dossier scolaire après autorisation du Directeur de l'IFSI,
- avoir la possibilité d'interrompre ou arrêter sa formation,
- avoir la possibilité de demander la suspension temporaire des études (Césure) selon des modalités réglementaires et institutionnelles

#### **Communication – Représentativité**

- solliciter un entretien avec le Directeur de l'IFSI
- être assurés de la confidentialité de leur parcours de formation vis-à-vis de tiers (parents, employeur),
- être représentés et s'exprimer soit directement soit par l'intermédiaire de leurs représentants élus au cours de chaque 1er trimestre scolaire, au sein de la gouvernance de l'IFSI,
- être représentés et s'exprimer par l'intermédiaire de leurs représentants titulaires et suppléants élus lors de rencontres avec la Direction et les formateurs référents de semestres,
- être représentés ou s'exprimer individuellement lors des bilans de semestre,
- se regrouper dans le cadre de l'organisation de leur choix,
- bénéficier d'un espace d'affichage respectant les modalités énoncées dans le règlement intérieur,
- bénéficier du droit à l'image et à la propriété intellectuelle.

#### ◇ EN STAGE :

- exprimer des souhaits de stage qui peuvent être validés en fonction de ses acquisitions attendues dans son parcours de formation,
- bénéficier d'un encadrement de qualité lui permettant d'atteindre ses objectifs de formation,
- bénéficier d'une prise en charge en cas d'accident d'exposition au sang ou d'accident de travail.

#### • **Suivi médical et vaccination**

Au cours de sa scolarité, l'étudiant bénéficiera d'une consultation médicale préventive. Il a la possibilité de solliciter un rendez-vous auprès du médecin de l'IFSI. Tout évènement nécessitant un



suivi médical ou la mise en œuvre de dispositions particulières sera transmis à l'étudiant sous réserve que la Direction soit informée par la structure d'accueil et/ou l'étudiant.

## 11.2 DEVOIRS DES ETUDIANTS

Les étudiants sont tenus de respecter :

◇ A l'IFSI :

- le règlement intérieur,
- les valeurs professionnelles énoncées page 16,
- la discrétion et le secret professionnel,
- les principes de la formation énoncés dans le présent document page 14,
- l'organisation des activités pédagogiques en présentiel et/ou distanciel
- produire les travaux demandés dans le cadre de la formation dont les Analyses des Situations ou Activités Rencontrées (ASAR),
- l'engagement personnel dans la participation aux séquences pédagogiques en présentiel et/ou distanciel et dans l'acquisition des connaissances nécessaires pour le développement des éléments de compétences requis en formation
- le matériel et les ouvrages prêtés,
- la tenue professionnelle nécessaire lors des enseignements en salle de démonstration,
- le droit à l'image et à la propriété intellectuelle,
- l'interdiction de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux

◇ EN STAGE :

- la convention de stage
- la tenue professionnelle nécessaire et adaptée à l'activité du lieu de stage,
- produire les travaux demandés par les partenaires de la formation clinique
- produire les Analyses de Situations et d'Activités Rencontrées (ASAR) ainsi que les Analyses Collectives dans le cadre du Regroupement en formation clinique
- le contrat et la charte d'utilisation du portfolio
  - les mêmes obligations que le personnel de la structure d'accueil, notamment le secret professionnel et le devoir de réserve,
  - les instructions des responsables des structures d'accueil,
  - produire les travaux demandés dans le cadre de la formation,
  - le droit à l'image et l'interdiction de l'usage d'appareils permettant de photocopier, photographier autrui,
  - l'interdiction de diffusion d'informations sur les réseaux sociaux.

## ANNEXE I. ACTIVITES ET TECHNIQUES DE SOINS ENSEIGNEES A L'IFSI DE COLMAR

	Semestres				
	1	2	3	4	5
Approfondissement des pratiques relationnelles					
Théorie des aspirations trachéales et des soins aux trachéotomisés					
Calculs de doses (notions de bases, identification dispositifs médicaux et matériels, exercices de calculs)					
Calculs de doses en lien avec l'héparinothérapie, l'antibiothérapie					
Calculs de doses en lien avec les seringues auto pulsées et l'insulinothérapie					
Calculs de doses en lien avec la chimiothérapie					
Déficiences sensorielles					
Entretiens d'aide et entretien d'aide thérapeutique					
Fluides médicaux et pose oxygénothérapie					
Gestes d'urgences					
Gestion de l'environnement aseptique + gants stériles					
Glycémie capillaire					
Hygiène des mains, port de gants, hygiène du linge					
Injections dans les chambres implantables					
Manutention					
Pansement simple et ablation fils et agrafes					
Pose de cathéter court					
Pose et surveillance d'une sonde urinaire					
Pose et surveillance de transfusion					
Pratiques relationnelles : entretiens infirmiers					
Précautions standards, toilette au lit					
Prélèvement veineux					
Préparation des dilutions					
Préparation des injections					
Préparation des perfusions avec adjonction de produit (électrolytes) à la seringue					
Préparation des perfusions avec adjonction de produit (flacon poudre) par set de transfert					
Préparation des perfusions avec calcul de débit					
Prise de paramètres					
Prise en charge de patients asthmatiques : aérosols doseurs, débit de pointe, chambre d'inhalation					
Situations d'urgences					
Prise en charge de la personne opposante : personne agressive, violente ou en refus de soin					
Théorie pompes volumétriques					
Théorie pompes PCA/PCEA					
Toucher					
Utilisation de seringues auto pulsées					

ANNEXE V. PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2023/2024

 <b>Centre de Formation des Professions Paramédicales</b> <b>IFSI - IFAS</b>	<b>PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT IFSI 2023 / 2024</b>  <b>Rentrée IFSI S1 &amp; S3 : Lundi 04/09/2023</b> <b>Rentrée IFSI S5 : Jeudi 31/08/2023</b>	Réf SEO :	T9No-1
		Version :	V 1
		Date :	30/01/2023

	SEMESTRES 1-3-5													SEMESTRES 2-4-6																					
	Septembre 2023					Octobre 2023					Novembre 2023			Décembre 2023					Janvier 2024					Février 2024				Mars 2024				Avril 2024			
	31	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	1	8	15	22	29	5	12	19	26	4	11	18	25	1	8	15	22
Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
S1 ET S2	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	S	E	V	V	E	E	E	E	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	V
S3 ET S4	E	E	E	E	E	S	S	S	S	S	E	E	E	E	E	E	V	V	S	S	S	S	S	S	E	E	E	E	S	S	S	S	S	V	V
S5 ET S6	E	S	S	S	S	S	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	E	V	V	E	E	E	E	S	S	S	S	S	S	S	E	E	E	E	V

	SEMESTRES 2-4													SEMESTRE 6																					
	Mai 2024			Juin 2024				Juillet 2024						Août 2024				Septembre 2024					Octobre 2024				Novembre 2024				Décembre 2024				
	29	6	13	20	27	3	10	17	24	1	8	15	22	29	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23
Semaines	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
S1 ET S2	S	S	S	S	S	E	E	E	E	V	V	V	V	V	V	V	V	V																	
S3 ET S4	E	E	E	E	E	S	S	S	S	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V/E																
S5 ET S6	S	S	S	S	S	S	S	S	V																										

S1-S3-S5 : sept à février  
 S2-S4 : février à fin août  
 S6 : février à juillet

LEGENDE :

- S Stage
- V Vacances scolaires
- E Enseignement
- Vacances éducation nationale
- Service sanitaire

